

NEUVECELLE 89



**Bulletin
municipal
n° 12**

Janvier 1989

SOMMAIRE

Notre ami René Pertuiset	2
Le Mot du Maire	3
Parmi d'autres commissions : le Social, le Scolaire, les Sports ...	5
Concours des maisons fleuries 1988	8
Compte administratif 1987, Budget 1988 (Primitif et Supplémentaire)	10
La vie scolaire neuvecelloise	11
Etat civil 1888	14
Etat civil 1988	15
1789 - 1989 : Faisons le point	17
La vie associative à Neuvecelle (Cours de Chasse, le Neuvecelhand, Gym. féminine, La Neuvecelloise, Donneurs de Sang, Club de l'Amitié)	31
Anciens Combattants de Neuvecelle	35
Les réunions du Conseil Municipal en 1988	36
Permis de Construire 1988	38
Psychologie du Client	39
Vie pratique	40
Nos joies.....Nos peines	42
Qui reconnaissez-vous ?	43

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION
DU BULLETIN « NEUVECELLE 89 »
VOUS PRÉSENTE
TOUS SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE NOUVELLE

Page de couverture :

Jardin de l'Hôtel de La Verniaz
(1^{er} prix 6^e catégorie du Concours 1988)

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.
Devise : UBIQUE (partout).



Notre ami René PERTUISET

De l'administration du Trésor au Secrétariat Communal, René, tu as consacré l'essentiel de ta vie au Service Public.

Pendant 13 ans tu as été Secrétaire de la Mairie de NEUVECELLE.

La vie communale n'est pas toujours facile. Pour avoir travaillé avec toi ces dernières années, je peux témoigner des qualités d'intelligence et de courage dont tu as su faire preuve en maintes occasions.

Car du courage il t'en a fallu, pour ruser avec la maladie et t'en défendre. Elle a fini par t'emporter mais jusqu'au bout tu t'es battu, réconfortant ton épouse et ton fils qui étaient tout pour toi.

René, c'est avec émotion que nous te disons un dernier adieu.

**Extrait du discours
de Monsieur le Maire
à l'enterrement de
M. René PERTUISET**

Le Mot du Maire

Six ans bientôt... La municipalité actuelle arrive à la fin de son mandat. On approche du temps des bilans.

NEUVECELLE est une commune qui aura connu pendant cette période, une augmentation de près du tiers de sa population, passant de 1.500 à 2.000 habitants. L'essentiel de la vie communale tient à cette évolution.

A l'aise, hier, dans ses équilibres, la commune est confrontée aujourd'hui à des problèmes d'adaptations.

Les écoles, les services, les réseaux tout devient un peu juste. Il est indispensable de faire des choix dans les investissements, en gardant conscience, bien sûr, que NEUVECELLE est un site privilégié, qu'il convient de protéger.

Mais projets et réalisations ne doivent en rien masquer l'essentiel. L'accroissement d'une population engendre nécessairement des mutations. Pour éviter un éclatement de la commune, il faut que les nouveaux arrivants ne restent pas des étrangers et que les habitants les plus anciens ne gardent pas le sentiment d'être envahis.

L'histoire ne conditionne pas toutes nos attitudes, mais pourquoi ne pas rêver d'une vie communale telle que la décrivait le Curé MANTEL, recteur de la Paroisse, répondant à l'enquête diocésaine de 1845.

"Les habitants de NEUVECELLE sont assez laborieux. Ils ont, en général, un bon caractère, les mœurs douces. Une parfaite harmonie règne entre eux, rarement ils ont des procès et ils ont un grand respect pour le serment".

Louis DURET, Maire

Verre après verre, l'eau d'Evian irrigue, purifie le corps en profondeur et lui apporte cette force incomparable qu'elle a su capter au plus profond des Alpes : le juste équilibre minéral. Boire Evian chaque jour, c'est aider son corps à préserver cet équilibre qui fait sa force.

evian

La force de l'équilibre



PIROTAL®

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

PARMI D'AUTRES COMMISSIONS

- LE SOCIAL
- LE SCOLAIRE
- LES SPORTS

A l'issue de 6 années de mandat municipal, il est d'usage de rendre compte des réalisations des différentes commissions municipales. C'est ce que je me propose de faire brièvement, en rappelant les grands axes de travail des 3 secteurs dont j'ai eu la responsabilité : les affaires sociales, les affaires scolaires et les sports.

Il faut rappeler qu'une commission municipale se compose d'élus et de personnes compétentes extérieures au conseil municipal. Elle étudie les questions qui se posent dans son secteur d'activité. Une commission a un rôle consultatif, les décisions étant prises par l'ensemble des élus en conseil municipal.

AIDE SOCIALE

3 axes de travail ont guidé l'action du bureau d'aide sociale, l'objectif global de cette action était non pas d'assister, mais plutôt de permettre autonomie et indépendance dans les périodes difficiles de la vie.

Le maintien à domicile des personnes âgées

Objectif prioritaire si l'on mesure l'importance et l'intérêt de vieillir dans son cadre de vie et son environnement habituel, le plus longtemps possible.

Pour répondre à un besoin de sécurité, un système de téléalarme a été proposé. Ce système permet à la personne à tout moment du jour et de la nuit de faire appel à un voisin ou parent proche, à son médecin, selon les situations. Actuellement, 9 sont en service : un coût de location allant de 120 à 0 francs par mois est calculé selon les ressources du bénéficiaire, le reste étant pris en charge sur le budget du Bureau d'Aide Sociale.

L'obtention d'une allocation compensatrice (allocation accordée selon différents critères de dépendance physique et selon les revenus financiers) a permis à plusieurs personnes d'employer une tierce personne.

Depuis peu, une association d'aides ménagères dépendant de l'ADMR regroupe les 5 communes de la Rive Est du Léman. Les personnes âgées peuvent faire appel à une personne de leur choix, ou que l'on propose, qui sera embauchée par l'association. Les prises en charge financières de ces heures de ménage se font avec la participation conjointe des caisses de retraite et des personnes bénéficiaires, selon leurs ressources. Cette for-

mule souple va tout à fait dans le sens du maintien à domicile.

Le Club de l'Amitié permet à ceux qui le souhaitent de se retrouver et d'élaborer des activités communes. Des personnes bénévoles dont il faut souligner la disponibilité et l'efficacité animent ce club. De son côté la commune met une salle à disposition au Clos Cachat et vote annuellement une subvention qui aide au fonctionnement.

Le repas traditionnel des anciens réunit dans une joyeuse ambiance près de 100 personnes chaque année. C'est toujours une journée très attendue.

Le suivi des dossiers d'aide sociale

Ils le sont régulièrement, en relation étroite avec Madame Crozet, assistante sociale du secteur. La commission d'admission à l'aide sociale, au sein de laquelle siège un représentant de la commune permet l'attribution des différentes catégories de l'aide sociale. Le suivi personnalisé des dossiers permet à ceux dont les ressources et les conditions de vie le justifient une aide non négligeable.

Les aides spécifiques votées par le Bureau d'Aide Sociale

Ces aides ponctuelles en espèces ou sous forme de bons déposés chez des commerçants (nourriture, vêtements, charbon) permettent à des familles, des personnes seules, des enfants de passer au mieux un cap difficile de leur existence.

COMMISSION DES SPORTS

Les membres de la commission des sports se sont fixé comme objectif de travail :

- de favoriser les activités sportives dans la commune, tout en considérant que de nombreux jeunes étaient inscrits au sein de clubs sportifs évianais;
- de créer un parcours santé sur un terrain nouvellement acquis par la commune.

Favoriser les activités sportives

L'école de hand-ball s'est rapidement constituée sous

la responsabilité de Monsieur POUX. En 1984 le premier tournoi de jeunes était organisé. Puis pour des motifs de plus grande souplesse au niveau du fonctionnement, l'école de hand a créé l'association omisports. Cette association est animée par un groupe de bénévoles qui, avec talent, a organisé tous les ans le fameux tournoi des jeunes.

Un groupe de gymnastique féminine, sous l'animation de Madame SERVOZ s'est intégré à l'association omnisport.

l'immobilière du Léman

transactions
sur immeubles
et fonds de commerce
gestion immobilière

"LE BELVÉDÈRE" 3, rue des Ursules
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 50.26.14.86

•
A EVIAN : **AGENCE 74**
3, place du Port - Tél. 50.75.23.88



S.A.R.L.

FAVRE Frères

**CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ**

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR FLEURISTE

"Le Rond-Point"

Neuvecelle

Tél. 50.75.13.73

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. 50.71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

*Quiblier,
c'est
la sécurité !*

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

La commission des sports a soutenu ces activités en inscrivant au budget 1986 le goudronnage du terrain de l'Ecole de Milly et en proposant chaque année au vote du Conseil Municipal une subvention permettant de réaliser des projets précis.

Aménagement du terrain de Valère

Ce terrain n'était pas en état pour permettre le tracé d'un parcours santé. Il a fallu programmer un nettoyage

COMMISSION SCOLAIRE

Constituée en 1983, la commission scolaire a travaillé en poursuivant les objectifs suivants :

— Réfléchir et proposer chaque année un budget de fonctionnement et d'investissement ;

— Prévoir l'évolution de la population scolaire et adapter le nombre de classes à celui des enfants à scolariser.

Ces axes de travail visaient à permettre aux enfants d'effectuer une scolarisation dans des conditions optimales.

Propositions budgétaires

Le fonctionnement des écoles primaires et maternelles incombe aux communes.

Le fonctionnement englobe tout ce qui concerne :
— les fournitures scolaires : crayons, papier, cahiers, jeux en maternelle ;

— les livres scolaires : achat de livres aux changements de programmes scolaires et en fonction du nombre d'enfants.

Le tiers temps pédagogique : le choix a été fait d'attribuer une somme par classe ; cette somme vient compléter les recettes afférentes aux activités de l'école (fête scolaire, soirées, etc...). Ce budget tiers temps finance les projets pédagogiques en cours d'année.

Les investissements concernent essentiellement le mobilier scolaire et l'équipement audiovisuel.

Monsieur BIOLLEY, directeur du primaire et conseiller municipal et Madame DUMARTINEIX, représentant l'école maternelle assistent tous deux aux commissions, les propositions budgétaires ont toujours répondu à un besoin réel. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ont toutes été votées en Conseil Municipal. En effet tout doit s'harmoniser au mieux au niveau du budget communal.

Création de classes

La commission scolaire est l'observatoire privilégié pour appréhender l'évolution de la population de la commune. Quelques dates pour illustrer :

Le 9 novembre 1983

M. BIOLLEY annonce en commission une baisse inquiétante des effectifs. On craint si cela se poursuit une fermeture de classe.

Le 18 août 1984

Mise en place d'une enquête pour suivre l'augmentation de l'effectif en maternelle.

Le 21 juin 1985

Création par l'inspection d'académie sur production d'un rapport précis, d'une deuxième classe maternelle et nomination de Madame DUMARTINEIX, institutrice.

et un débroussaillage importants.

En 1986 un appel a été fait à des bénévoles pour effectuer une coupe de bois.

Les employés de la commune ont dégagé l'accès du terrain. Puis, depuis 2 ans, le nettoyage est confié à des personnes en recherche d'emploi, par l'intermédiaire de l'Association Chablais Inter Emploi. Ces personnes effectuent un travail de qualité qui devrait permettre au printemps le premier tracé d'un parcours.

Aménagement pendant l'été d'un appartement de la mairie en classe maternelle provisoire.

Etude des plans d'une école maternelle à Milly.

Novembre 1986

Les deux classes maternelles s'installent à Milly.

28 juin 1988

Création acceptée par l'inspection d'académie d'une 4^e classe primaire à Milly et nomination de Madame LAGACHE, institutrice.

Juillet 1988

Etude de plans pour la construction d'une 4^e classe dans le prolongement du groupe primaire.

Quelques chiffres par rapport à l'effectif scolaire :

en 1983 : en maternelle : 35 élèves

en primaire : 70 élèves

en 1988 : en maternelle : 61 élèves

en primaire : 96 élèves

Cette augmentation des effectifs est un signe de vitalité pour la commune, mais cela demeure néanmoins une question préoccupante.

Autres thèmes de travail de la commission

Cantine scolaire

Créée en 1984 par des parents d'élèves sous forme d'une association loi 1901. Une convention établie entre les responsables de l'association et la commune règle les rapports entre les 2 parties. Les dépenses de matériel reviennent à la commune, ainsi qu'un certain nombre d'heures de ménage. La commune attribue annuellement une subvention pour le fonctionnement.

Mais et c'est ce qui est important, le restaurant scolaire reste l'affaire des parents qui en assurent eux-mêmes le fonctionnement.

Création d'une bibliothèque

Une bibliothèque a été créée dans le cadre du service du bibliobus départemental. Elle est installée dans les locaux de l'école. M. BEETSCHEN en assure les permanences toutes les semaines avec beaucoup de disponibilité et de compétence. La bibliothèque alimente en livres le groupe scolaire.

Le travail effectué dans ces 3 commissions l'a été grâce au concours de tous. Toutes les questions ne sont pas résolues. Des projets devront être étudiés pour aller dans le sens d'une amélioration. Ce sera au prochain conseil de poursuivre le travail, pour aller dans le sens d'un développement harmonieux de la commune et d'un mieux vivre de tous les habitants.

Chantal DEVOUASSOUX

CONCOURS *** DES MAISONS FLEURIES ***

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite.

Madame Edith MOREL, Conseillère agricole.

Monsieur Robert FLORET, Conseiller Municipal.

MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur Charles PERNET, Maire-adjoint, Responsable de la Commission Communale des Affaires Culturelles.

Monsieur Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint.

RÉSULTATS DU CONCOURS

1^{re} CATÉGORIE :

MAISON AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Yves FELICI, chemin des Confertes
 - 2^e M. André LYET, avenue du Flon
 - 3^e M. Nicolas CARLYLE, avenue du Flon
M. François BOCHATON, avenue du Flon
 - 5^e M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
 - 6^e M. René POUX, Pré de l'Abbaye
 - 7^e M. Gérard COPPIN, avenue du Flon
 - 8^e M. Christian LARGE, route de Grande-Rive
 - 9^e M. Claude CHENIN, Pré de l'Abbaye
 - 10^e M. Joseph PISSARD, avenue de Milly
M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
 - 12^e M. Raymond ROUSSEY, avenue de Maxilly
M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly
M. Gabriel BLANC, avenue de Milly
 - 15^e M. Edmond DUMOND, route de Grande-Rive
Mme Micheline LAZARETH, avenue de Lécherot
M. Marcel PERTUISET, avenue du Flon
M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive
Mme André COLLOMB, avenue de Milly
 - 20^e M. Joseph BURNET, route de Grande-Rive
M. Serge FOREL, avenue de Maraiche
M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
 - 23^e M. Guy ESSEVAZ-ROULET, avenue de Milly
M. Louis DUCOMMUN, impasse des Chênes
 - 25^e M. Jean VALETTE, avenue du Flon
 - 26^e M. Alain LAIDIN, avenue de Grande-Rive
M. Jean BUTTAY, avenue de Lécherot
M. Christian DIDÈS, avenue du Flon
 - 29^e M. Christian LESMÈRE, avenue de Maraiche
 - 30^e M. Pierre LAMY, route de Grande-Rive
M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
 - 32^e M. Marcel VESIN, route de Grande-Rive
 - 33^e M. René MILANI, avenue de Milly
 - 34^e M. René VEILLET, avenue du Léman
 - 35^e M. Maurice PEZARD, avenue de Maraiche
- Hors concours M. Pierre PAGNIER, Pré de l'Abbaye.

2^e CATÉGORIE :

DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} M. Aurèle MOROSATO, avenue de Montigny
- 2^e M. Léon JACQUIER, avenue d'Abondance
- 3^e M. Alexandre LEONARDUZZI, avenue de Montigny
- 4^e M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
- 5^e Mme Bernadette LEVRAY, route de Grande-Rive
Mme Marguerite SAUVAGE, avenue du Club Hippique
- 7^e M. Daniel GUIGNARD, avenue de Maraiche
- 8^e M. Michel BONNEVIE, rue des Pêcheurs
- 9^e M. Michel ROQUES, chemin de Chez Duret
- 10^e M. Jean BLANC, avenue de Maxilly

3^e CATÉGORIE :

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Louis BOCHET, avenue d'Evian
- 2^e M. Roger TARRANO, Résidence Le Milly
- 3^e M. Eugène CHESSEL, Chez Seuvay
- 4^e M. Ananio LEVICU, avenue de Montigny
- 5^e M. Alphonse MORAND, avenue de Verlagny
M. Marius VOLDOIRE, avenue d'Evian
- 7^e M. Pierre CHENAL, Le Rond Point
- 8^e M. André DUCRET, Pré de l'Abbaye
- 9^e M. Francesco DEIDDA, avenue de Forchez
- 10^e M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
- 11^e Mme Lucie SIMON, avenue de Verlagny,
- 12^e M. Christian VERNAZ, Grande-Rive

6^e CATÉGORIE :

HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS ET COMMERCES

- 1^{er} HOTEL LA VERNIAZ, avenue de la Verniaz
- 2^e BOUCHERIE LA NEUVECELLOISE
- 3^e CAFÉ DE LA MAIRIE
- 4^e HOTEL PANORAMA
- 5^e HOTEL LES GRENAIERS

7^e CATÉGORIE :

FERMES

- 1^{er} Mme Hortense DUCOMMUN, Valère
- 2^e Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly

La visite de la commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 13 août 1988. Il convient tout d'abord de dire que l'embellissement par les végétaux et en particulier par les fleurs, apporte un plus, un charme, une distinction aux villes, communes, villages et maisons qui s'égayent de leur beauté; l'adage "Un arbre, une plante, une fleur, ça embellit la vie"... se vérifie.



Que dire alors d'une commune propre, nette, où l'on découvre les fleurs sur les places, le long des rues, sur les bâtiments publics; Mairie, école, poste, etc... ou au croisement des rues, carrefours.

Au détour d'un chemin, près d'une maison, quelques arbres, arbustes sur un beau gazon. Les fleurs deviennent alors le complément indispensable, c'est : la couleur, la joie, "le sourire", l'accueil.

Pour Neuvecelle, malgré une bonne volonté évidente, il reste beaucoup à faire : commune en général résidentielle, elle se caractérise par un habitat individuel qui se prête fort bien à la plantation et à l'embellissement par les végétaux. Cependant, l'excès peut-être aussi défavorable... que penser de l'utilisation abusive des haies de Thuyas Plicata Atravirens autour des maisons, des villas, des résidences ?...

Dans certains cas, pour éviter des vis-à-vis, des vues désagréables, etc..., elles créent après quelques années un entretien considérable, une séparation, un effet d'isolement et parfois même un ennui que beaucoup de propriétaires ressentent et regrettent. Une meilleure connaissance des végétaux pour éviter la banalisation, l'utilisation judicieuse d'arbustes à végétation et à floraison variée et échelonnée durant toute l'année, apporterait un tout autre aspect de diversité et d'agrément à certaine rue ou lotisse-

ment : "L'ennui naquit un jour de l'uniformité"...; d'autre part si dans quelques situations elles sont nécessaires, elles présentent un effet artificiel (coupure, barrière) qui s'intègre mal à notre environnement varié, fait d'harmonie et de douceur.

Cette année des progrès sensibles ont été enregistrés; la commune a fait un effort de fleurissement; la qualité des plantes et leur entretien (fertilisation, arrosage) étaient évident et spectaculaire; des créations nouvelles de massifs floraux - place de l'Eglise etc... ont été appréciés.

Un grand nombre de maisons particulières visibles de la voie publique fleurissent leur jardin, leurs terrasses, les balcons et fenêtres pour leur plaisir et apportent ainsi un embellissement à la commune qui est heureuse de les récompenser et de les encourager.

La remise des prix du concours aura lieu au cours d'une soirée où tous les participants au concours seront invités, ainsi que tous les habitants intéressés par le fleurissement. Au cours de cette soirée sera projeté un diaporama sur les aménagements, plantations et maisons fleuries, avec les commentaires de Monsieur BOULENS, ancien chef du service des parcs et jardins de Thonon, Conseiller pour le fleurissement des communes du département; il pourra répondre aux questions et donner aussi des conseils en vue des années prochaines.



Maison de M. FELICI, 1^{er} prix 1^{re} catégorie du concours 1988

Budget 1988 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
60 Denrées et fournitures	166.993
61 Frais de personnel	1.612.751
62 Impôts et taxes	6.280
63 Travaux et services extérieurs	892.861
64 Participations et contingents	847.000
65 Allocations et subventions	234.122
66 Frais de gestion générale	321.670
67 Frais financiers	783.000
69 Charges exceptionnelles	950
82 Charges antérieures	10.760
83 Prélèvement pour dépenses investissement	2.454.195
TOTAL	7.330.582

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
70 Produits de l'exploitation	1.235.000
71 Produits domaniaux	51.000
72 Produits financiers	2.600
73 Recouvrement - subventions	90.500
74 Dotation globale de fonctionnement	2.003.152
75 Impôts indirects	229.100
77 Impôts directs	2.029.921
82 Produits antérieurs	1.689.309
TOTAL	7.330.582

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
06 Déficit investissement antérieur	1.411.960
13 Frais extraordinaires	50.000
14 Participation à des travaux d'équipement ..	250
16 Remboursement d'emprunts	323.105
18 Dettes à long et moyen terme	8.171
21 Acquisition biens meubles et immeubles ...	582.617
23 Travaux de bâtiment et génie civil	1.736.092
TOTAL	4.112.195

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
10 Subventions	39.000
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	2.454.195
14 Participation sur travaux d'équipement	939.000
16 Produits des emprunts	680.000
TOTAL	4.112.195

Compte administratif 1987

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
60 Denrées et fournitures	169.268,94
61 Frais de personnel	1.459.095,18
62 Impôts et taxes	3.889,00
63 Travaux et services extérieurs	646.082,09
64 Participations et contingents	817.888,67
65 Allocations et subventions	166.219,93
66 Frais de gestion générale	266.242,31
67 Frais financiers	783.610,88
82 Charges antérieures	14.074,85
83 Prélèvement pour dépenses investissement	650.000,00
TOTAL	4.976.371,85

Excédent de clôture - Fonctionnement

1.689.308,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
70 Produits de l'exploitation	1.118.486,83
71 Produits domaniaux	42.103,00
72 Produits financiers	5.335,89
73 Recouvrement - subventions	98.836,15
74 Dotation globale de fonctionnement	2.018.218,92
75 Impôts indirects	223.818,62
77 Impôts directs	1.749.248,00
79 Produits exceptionnels	10.235,75
82 Excédent de fonctionnement reporté	1.399.397,41
TOTAL	6.665.680,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
6 Déficit d'investissement reporté	241.098,31
16 Remboursement capital emprunts	367.896,69
18 Dettes à long et moyen terme	7.301,10
21 Acquisition biens meubles et immeubles ...	138.050,11
23 Travaux de bâtiment et génie civil	2.098.748,00
TOTAL	2.853.094,21
Déficit de clôture - Investissement	1.441.959,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
10 Subventions d'équipement	221.753,00
11 Prélèvement sur recettes fonctionnement ..	650.000,00
14 Participation travaux d'équipement	375.082,00
16 Produits emprunts	180.000,00
25 Recouvrement de créance à long et moyen terme	14.300,00
TOTAL	1.441.135,00
Excédent de clôture - Fonctionnement	1.689.308,72
Déficit de clôture - Investissement	- 1.441.959,21
Excédent global de clôture	247.349,51

LA VIE SCOLAIRE

Comme les années précédentes cet article rappelle :

- Les activités annuelles régulières,
- Les activités de chaque école,
- Les activités périscolaires,
- La participation des parents.

(cf article du Bulletin Municipal n° 11 de janvier 1988 page 11).

LES ACTIVITÉS ANNUELLES

Elles offrent l'occasion de rassembler les partenaires de l'école dans des actions pluridisciplinaires qui prolongent le travail scolaire :

- Participation aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre (Education civique et musicale)
- Arbre de Noël (c'est le temps des échanges : cadeaux, souhaits)
- Action Ecole (Solidarité avec le Tiers Monde)
- Fête scolaire :

Elle a connu son succès habituel tant dans la production artistique des élèves que dans l'organisation matérielle. En plus du traditionnel et spectaculaire lâcher de ballons, du repas sous le chapiteau, rappelons des innovations intéressantes telles que l'expo en maternelle, le cœur de tous les élèves des deux écoles réunies, des nouveaux stands et jeux tenus par les parents et le bouquet final autour d'un feu de la Saint-Jean, avec des danses et chants regroupés.

pant les participants entraînés par les accents de l'accordéon de notre ami Alain.

LES ACTIVITÉS DANS CHAQUE ÉCOLE

A L'ÉCOLE MATERNELLE

(propos recueillis auprès de Mme DUMARTINEIX)

Cette année l'école maternelle a essayé d'ouvrir ses portes sur le monde environnant par de nombreuses activités.

★ Nous avons participé à la campagne "1 arbre 1 enfant" organisée par le Secours Populaire au profit du SAHEL. Les enfants ont fabriqué et confectionné des sachets de friandises qui ont été vendus. L'objectif était de sensibiliser les enfants à l'existence d'autres modes de vie, et de problèmes qu'ils ne cotoient pas.

★ Pour Noël l'école a invité les personnes âgées à redécouvrir les jeux dansés traditionnels qui eux n'ont pas d'âge. Nous avons pris un goûter ensemble et attendu le Père Noël.



★ Carnaval nous a vu défilé dans NEUVECELLE masqués.

★ Une classe est partie une semaine aux Puits (Mont Semnoz au dessus d'ANNECY) vivre une expérience collective loin des parents, avec des poneys. RÉUSSITE !...

Ce séjour a été financé pour 1/6^e par la municipalité et 5/6^e par l'activité importante des parents.

Au cours de l'année les enfants ont assisté à plusieurs spectacles (théâtre, clown, film).

Peu de sorties "neige" étant donné le temps et le nombre réduit de sorties.

A L'ECOLE PRIMAIRE

(dotée d'une 4^e classe depuis la rentrée 88 - nouvelle institutrice : Mme Renée LAGACHE)

C'est dans les disciplines sportives (les textes officiels ont prévu 5 heures d'éducation physique et sportive EPS par semaine) que les maîtres ont fait porter leurs efforts afin de donner aux élèves toutes leurs chances à l'école et le moyen de leur assurer leur équilibre psycho-moteur. Ainsi des séances éclatées d'E.P.S. regroupent l'ensemble des élèves dans des séquences organisées par ateliers où petits et grands accomplissent selon leurs forces les mêmes épreuves.

Dans les rencontres avec d'autres écoles, sur le plan cantonal, bas chablaisien ou départemental, organisés par l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Primaire), nos élèves ont obtenu de bons classements en course d'endurance, en ski de fond, en hand-ball. Il faut y voir là le résultat d'un travail régulier conduit au niveau des classes concernées.

Nos élèves ont profité de la pratique d'autres disciplines qui leur ont été bénéfiques : ping-pong, tennis, golf, voile. Que le club de ping-pong, le Tennis Club, le Royal-Golf-Club, le Club de la Voile, trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements pour avoir mis à notre disposition leur matériel et leurs installations !

Sur le plan strictement local nous apprécions l'aide apportée par l'école de Hand et ses animateurs.

VOYAGE DES CP, CE1 ET 2 AU PARC D'ATTRACTION D'AVENIR-LAND (ISÈRE) LE 7 JUIN 1988

Mesdames GAILLET et MAZZUCHETTI étaient accompagnées par Mesdames COLLOMB et PITTET.

Accueillis à l'entrée du parc par deux marmottes géantes, les enfants ont visité le village du Far-West en petit train et partagé leur temps entre les spectacles éducatifs et les jeux.

Ils ont pu admirer un spectacle acrobatique et aquatique des plongeurs de la mer d'Acapulco, un spectacle équestre, la grande féerie des eaux : spectacle technique et musical qui les a enchantés et ils se sont divertis sur la rivière canadienne, les vieux tacots, la grande roue.

C'est à regret qu'ils ont dû quitter le parc, fatigués mais enchantés.



Activité voile - Juin 1988

VOYAGE DES CM1 ET 2 A PARIS LES 9 ET 10 JUIN 1988

M. BIOLLEY était accompagné de Mesdames DURET et SAINT-DIZIER et de M. BELLORINI. Le déplacement s'est fait en car.

Le projet pédagogique était le suivant : découvrir une partie du Bassin Parisien, la ville de Paris et ses principaux monuments, la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Il a été réalisé grâce à la collaboration du Comité d'Accueil de Paris qui avait mis à notre disposition un guide pendant les deux jours ainsi qu'un plan de travail remis à chaque élève afin d'avoir une connaissance générale de Paris (géographique, historique, économique).

Le car étant à notre service, nous avons pu, le premier jour, circuler dans Paris, nous arrêter devant les principaux monuments, nous rendre au centre d'hébergement de Chatenay Malabry, puis, le lendemain, faire un petit tour à Montmartre avant d'être transférés à la Cité des Sciences et de l'Industrie où nous aurions aimé rester davantage dans cette vaste exposition Explora qui a permis aux élèves de s'exercer à de multiples manipulations scientifiques avant de suivre les aventures d'un robot singulier et de quitter à regret cet espace dans lequel nous ne pouvons que souhaiter y revenir.

LES ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES

L'ASSOCIATION USEP nouvellement créée, dénommée : "Association Sportive et Socio-Culturelle de l'Ecole Primaire Publique de Neuvecelle" dont les statuts ont été déclarés le 15-02-88, donne la possibilité d'organiser des activités en dehors des heures scolaires au profit de tous les élèves à condition qu'ils prennent une carte annuelle d'adhérent (6,70 F), et avec l'aide d'adultes bénévoles (carte : 33,50 F).

LE SERVICE DU BIBLIOBUS DÉPARTEMENTAL tenu par M. BEETSCHEN, permet à nos élèves de consulter et d'emprunter gratuitement chaque semaine les livres en dépôt, mis à leur disposition pendant un trimestre avant leur renouvellement. Nous encourageons les parents et autres adultes à venir après la classe accompagner leurs enfants et choisir leurs livres (150 livres sont à la disposition des adultes auxquels s'ajoute le fonds local alimenté par des particuliers). Monsieur BEETSCHEN assure la permanence de 16 à 19 heures, chaque mardi dans la salle du restaurant scolaire.

LE GROUPE D'HISTOIRE LOCALE, animé par M. Louis GIROD, s'il ne conduit pas une activité périscolaire, apportera néanmoins, grâce à ses travaux, des informations intéressantes à l'école. Le groupe actuel (une dizaine de personnes) ne demande qu'à s'accroître et accueillera cordialement toute nouvelle personne. Les réunions sont mensuelles et annoncées dans la presse. Une exposition de photos prises par Raphaël MEYNET et Dominique BUTTAY est en préparation. A partir de trois éléments : le chataignier de NEUVECELLE, la Chapelle de Maraiche et les Armoiries de NEUVECELLE une affiche a été composée par Mme Mireille VALAT-TESSIERE.

ET LES PARENTS DANS TOUT ÇA ?

D'année en année, ils s'investissent davantage dans leur rôle de partenaires de l'école.

Dans le Conseil d'Ecole, c'est avec eux qu'est conduite la réflexion sur les problèmes du moment : utilisation du car communal, sécurité aux abords de l'école, ouverture de classes, projets pédagogiques qui impliquent des sorties à l'extérieur des locaux scolaires et des dépenses souvent importantes.

On les retrouve dans les soirées organisées au profit des activités scolaires, dans l'organisation des ventes diverses, à l'arbre de Noël, au Restaurant Scolaire, à la préparation et au bon déroulement de la fête scolaire, dans l'encadrement des sorties sportives et des voyages, avec leur dynamisme, leur enthousiasme, leur bonne volonté, leur critique constructive, contribuant par leur présence active à donner tout son sens à la vie scolaire.

Avec leur appui, les enseignants pourront justifier leurs demandes annuelles de crédits pour

réaliser les projets 88-89 parmi lesquels on retiendra :

- Des activités autour du bicentenaire 1789,
- Une grande fête cantonale de l'USEP,
- Le Carnaval à EVIAN,
- La participation probable à une reconstitution historique sur le Plateau de Gavot,
- Les échanges (courrier et voyage) avec les correspondants de deux de nos classes primaires, un grand voyage pour les autres classes,
- La sécurité routière à la sortie de l'école,
- La rencontre avec le Club des Aînés.

POUR MÉMOIRE

Le financement des différents projets est assuré par :

- Les crédits votés par le Conseil Municipal,
- Les familles,
- Les produits des soirées-repas,
- Les ressources propres à chaque coopérative de classe,
- Le bénéfice de la fête scolaire.

LES ASSOCIATIONS DÉCLARÉES CONFORMÉMENT A LA LOI 1901 PARTICIPANT A LA VIE SCOLAIRE A NEUVECELLE ET POUVANT RECEVOIR DES DONS ET DES SUBVENTIONS

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE NEUVECELLE

Présidente : Mme Claudette DURET
Secrétaire : Mme Martine SAINT-DIZIER
Trésorière : Mme Martine PITTET.

ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE NEUVECELLE (U.S.E.P.)

Présidente : Mme Martine PITTET
Secrétaire : M. Michel BIOLLEY
Trésorière : Mme Claudette DURET

LES DIFFÉRENTES COOP SCOLAIRES

Sont pour leur part affiliées à la section départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.).

En projet :

UNE ASSOCIATION "SOU DES ECOLES"

Permettant à tous les partenaires de l'Ecole d'organiser légalement toute manifestation au profit des élèves.

Cette association prendra le relais des coopératives scolaires qui assumaient cette tâche depuis une vingtaine d'années.

Michel BIOLLEY

Etat Civil 1888

NAISSANCES

Le 17 janvier, Benjamin Pierre PEILLEX, fils de Marie, charpentier et de Marie ECHERNIER, ménagère.

Le 21 janvier, Marguerite Emma CHRISTIN, fille de Michel, cultivateur et de Sylvie DUCRET, ménagère.

Le 23 janvier, Antoine Clément LAZARETH, fils de Louis, cultivateur et de Félicité BLANC, ménagère.

Le 25 janvier, Pauline Elisa LAURENT, fille de Marie-Louise LAURENT, journalière.

Le 2 avril, Marguerite Louise LOMBARD, fille de Joseph, négociant et de Joséphine BRACONNAY, ménagère.

Le 14 avril, Alice Joséphine CHEVALLAY, fille de Joseph, cultivateur et de Marie LAURENT, ménagère.

Le 12 mai, Auguste Pierre LAURENT, fils de Pierre Joseph, cultivateur et de Marie Julie LAURENT, ménagère.

Le 15 mai, Joséphine Henriette Amélie, fille de Amédée, cultivateur et de Julie RAYMOND, ménagère.

Le 2 juin, Marie Auguste CARBACCIO, fils de André, jardinier et de Léonie AMIS, ménagère.

Le 9 juin, Jean BRUN, fils de Marie-Rosalie BRUN, cuisinière.

Le 3 juillet, Marie-Louise MAGNIN, fille de Frédéric, cultivateur et de Marie-Josette TRINCAT, ménagère.

Le 17 septembre, César Auguste PERRET, fils de Jean, journalier et de Marie CHEVALLAY, ménagère.

Le 2 octobre, Marie Alexis ARANDEL, fils de Pauline ARANDEL, veuve de Aimé VERNAZ.

Le 2 octobre, Jean-Marie ARANDEL, fils de Pauline ARANDEL, veuve de Aimé VERNAZ.

Le 11 octobre, Marie-Louise LAZARETH, fille de André, domestique et de Augustine BORDET, ménagère.

Le 25 octobre, Marius Edmond CRETALLAZ, fils de Joseph, instituteur et de Françoise DUTIL, institutrice.

MARIAGES

Le 17 mars, Jean-Marie JACQUIER, menuisier et Marie Célestine GRANJUX, fillocheuse.

Le 19 mai, Auguste BONNEVIE, pêcheur et Angélique GENOUD, sans profession.

Le 29 septembre, Pierre Joseph DUCRET, cultivateur et Marie-Louise CLERC, domestique.

Le 20 octobre, Marie Alexis MAITRE, cultivateur et Antoinette Françoise LAURENT, sans profession.

DÉCÈS

Le 28 janvier, François DUFFOURD, 73 ans.

Le 29 janvier, Marie Thérèse JACQUIER, 21 ans.

Le 2 février, Marguerite Marthe BRACONNAY, 4 ans et demi.

Le 16 mars, André GIROUD, 76 ans.

Le 24 avril, Adréanne Stéphanie PELLISSIER, 77 ans.

Le 9 mai, Louis THONNEY, 39 ans.

Le 21 mai, Auguste Pierre LAURENT, 8 jours.

Le 17 juin, Marie Joseph MARCHAND, 23 ans.

Le 20 juin, Marie Joseph MAGNIN, veuve DEGRANGE, 74 ans.

Le 22 juin, Jean BRUN, 13 jours.

Le 23 juin, André LAURENT, 77 ans.

Le 25 juillet, Marie Valentine CHEVALLAY, 6 ans.

Le 26 juillet, Marie-Louise MAGNIN, 24 jours.

Le 10 août, Pierre Albert PEILLEX, 44 ans.

Le 26 août, Marianne DALLEMAND, veuve MILLET, 25 ans.

Le 16 décembre, Charles HUSY, 15 mois.

Le 23 décembre, Jean-Marie ARANDEL, 3 mois.

Le 26 décembre, Marie Alexis ARANDEL, 3 mois.

Etat Civil du 1/12/1987 au 30/11/1988

NAISSANCES

Le 14 janvier 1988 à Evian-les-Bains, Nathalie Yvette Andrée MARECAUX, fille de Patrick et de Chantal BEDUQUIN, domiciliés avenue Seuvay.

Le 10 février 1988 à Evian-les-Bains, Arnaud Hubert SOFFRAY, fils de Bruno et de Marie-Christine CHARLES, domiciliés à Verlagny.

Le 11 février 1988 à Evian-les-Bains, Jérôme Christophe LACROIX, fils de Jean-Michel et de Brigitte BOURRET, domiciliés route de Maxilly.

Le 14 février 1988 à Evian-les-Bains, Nicolas Pierre-Henri Eugène SEMENSATIS, fils de Patrick et de Evelyne VESIN, domiciliés avenue de Montigny.

Le 27 février 1988 à Evian-les-Bains, Romain Jean-Pierre Eloi PAPIN, fils de Christian et de Jeannine GENTILHOMME, domiciliés avenue du Flon.

Le 29 février 1988 à Evian-les-Bains, Yannick André Raymond DURET, fils de René et de Chantal DUPRAZ, domiciliés avenue de Milly.

Le 15 mars 1988 à Evian-les-Bains, Fanny Angélique SERVOZ, fille de Alain et de Marie DIMBA, domiciliés chemin des Houches.

Le 22 mars 1988 à Evian-les-Bains, Julien Jérôme MALLINJOURD, fils de Pierre et de Françoise CHAPUIS, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 27 avril 1988 à Lyon 8^e arrondissement, Quentin BRICE, fils de François et de Anne-Lise JAYR, domiciliés au Hameau de l'Ermitage.

Le 8 juillet 1988 à Evian-les-Bains, Olivia Paulette DEFRANCE, fille de Myriam et de Michel DUBOULOZ, domiciliés "Le Bois du Feu".

Le 17 juillet 1988 à Thonon-les-Bains, Sabine Sophie MAGNIN, fille de Philippe et de Angela TROIA, domiciliés Le Florida.

Le 2 août 1988 à Evian-les-Bains, Tannaz Claudine BRIGNONE, fille de Patrick et de Marjan SADEGH, domiciliés route de Grande-Rive.

Le 6 août 1988 à Evian-les-Bains, Julien Jean André FRECHET, fils de Pascal et de Catherine CHAUDRON, domiciliés chemin de Gravanne.

Le 22 août 1988 à Thonon-les-Bains, Sylvain Joseph BEDONI, fils de Christian et de Marie-Dominique PETIT, domiciliés La Sauge Verlagny.

Le 13 septembre 1988 à Thonon-les-Bains, Maurine DUCRET, fille de Erik et de Eliane ANDREONI, domiciliés Parc d'Ausnières.

Le 31 octobre 1988 à Thonon-les-Bains, Léa Paule BRACONNAY, fille de Pierre et de Tadj MALEKI, domiciliés Parc de l'Abbaye.

Le 3 novembre 1988 à Evian-les-Bains, Amandine Suzanne BRUDER, fille de Pascal et de Christine BERLEMONT, domiciliés rue des Pêcheurs.

Le 19 novembre 1988 à Thonon-les-Bains, Alice Sophie Marion MARTINERIE, fille de Pierre et de Dominique DE BEYTIA, domiciliés au Château de Neuvécelle.

Le 22 novembre 1988 à Evian-les-Bains, Coralie Jocelyne Erika LUCAS, fille de Yves et de Myriam DESCURNINGES, domiciliés route de Maxilly.

Le 29 novembre 1988 à Evian-les-Bains, Florent Hervé BONNEFOND, fils de André et de Nicole GAILLET, domiciliés avenue de Milly.

MARIAGES

Le 30 avril 1988, Joël Jean André COTTON, boucher, domicilié à Neuvécelle, pré de l'Abbaye et Evelyne Catherine DONDANA, sans profession, domiciliée à Neuvécelle, pré de l'Abbaye.

Le 11 mai 1988, Eric Raymond François CHALBOS, auditeur de justice, domicilié à Sanilhac, le Marinier et Anne Laurence GRESARD, auditeur de justice, domiciliée à Neuvécelle, chemin de Chez Duret.

Le 14 mai 1988, Georges René PARRY, ingénieur chimiste, domicilié à Neuvécelle, chemin des Confertes et Erika JANSSEN, secrétaire de direction, domiciliée à Neuvécelle, chemin des Confertes.

Le 4 juin 1988, Laurent Jean CHRISTIN, plieur, domicilié à Allinges, Noyer et Maryline Pascale VESIN, vendeuse, domiciliée à Neuvécelle, avenue de Milly.

Le 9 juillet 1988, Désiré THISONG, électricien-monteur, domicilié à Neuvécelle, Grande-Rive, et Sylvie Solange Annick BREMONT, sans profession, domiciliée à Neuvécelle, Grande-Rive.

Le 23 juillet 1988, Pascal Pio FABRELLO, préparateur monteur, domicilié à Neuvécelle, résidence Le Milly et Elisabeth Lucienne GOBERT, ouvrière, domiciliée à Neuvécelle, résidence Le Milly.

Le 3 septembre 1988, Olivier ITART-LONGUEVILLE, ingénieur en informatique, domicilié à PARIS 15^e arrondissement, rue de la Croix Nivert, et Pascale Henriette Marie LORIDANT, formatrice en informatique, domiciliée à Paris 15^e arrondissement, rue de la Croix Nivert.

Le 1^{er} octobre 1988, Yves Francelin JORDIL, employé, domicilié à Marin, Moruel et Annick Cécile JACQUIER, secrétaire export, domiciliée à Neuvécelle, avenue d'Abondance.

DÉCÈS

Le 28 décembre 1987, Marguerite Marie BOCHATON veuve DOMENGIE, 65 ans, domiciliée à Neuvécelle, avenue de Maxilly.

Le 31 décembre 1987, Berthe Adeline VALLOUD veuve BONNEVIE, 87 ans, domiciliée à Neuvécelle, route de Grande-Rive.

Le 2 janvier 1988, Pierre Georges WOLF, 81 ans, domicilié à Neuvécelle, Le Rond-Point.

Le 4 janvier 1988, Lucien Jean Marius MAIMPONTE, 50 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue de Maraiche.

Le 9 février 1988, Gabrielle Céline MICHOUX veuve GIROUD, 88 ans, domiciliée à Neuvécelle, avenue de Verlagny.

Le 15 février 1988, Gérard Jacques Claude LESCURE, 47 ans, domicilié à Evian-les-Bains, Le Clou.

Le 20 mars 1988, Adrien MAYERAS, 73 ans, domicilié à Neuvécelle, résidence Le Milly.

Le 19 avril 1988, Lydia Emilie FABRELLO, 38 ans, domiciliée à Neuvécelle, avenue de Milly.

Le 18 mai 1988, Guy Eugène JAMMOT, 51 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue du Bois du Feu.

Le 28 mai 1988, Louis Joseph COTTINI, 79 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue de Milly.

Le 14 juin 1988, Maurice François Emile VESIN, 55 ans, domicilié à Neuvécelle, chemin des Peupliers.

Le 8 juillet 1988, René Joseph Edouard BONDAZ, 57 ans, domicilié à Neuvécelle, chemin des Houches.

Le 25 juillet 1988, Gasparine Julie Fanny JACQUIER veuve GRANJUX, 86 ans, domiciliée à Neuvécelle, le Rond-Point.

Le 7 août 1988, Roger Joseph André LALANDE, 73 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue du Flon.

Le 21 août 1988, Joseph Louis Hilarion DALLONGEVILLE, 73 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue de Maxilly.

Le 27 août 1988, Sandie Marion BUTTAY, 10 mois, domiciliée à Neuvécelle, avenue de Verlagny.

Le 4 septembre 1988, René Eugène Alfred PERTUISET, 44 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue de Verlagny.

Le 16 septembre 1988, Marius ALLAIN, 87 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue Seuvay.

Le 4 octobre 1988, Suzanne LAUBRIET, 83 ans, domiciliée à Neuvécelle, chemin des Confertes.

Le 23 octobre 1988, François Joseph FAVRE, 77 ans, domicilié à Neuvécelle, avenue de Maxilly.

Le 25 octobre 1988, Louise Joséphine BLANC veuve REBET, 79 ans, domiciliée à Neuvécelle, chemin de Chez Duret.

Le 13 novembre 1988, André Romono Emile MARQUIS, 78 ans, domicilié à Divonne, Ain.

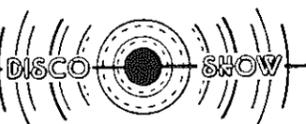
Le 13 novembre 1988, Sylvestre SOTO, 46 ans, domicilié à Neuvécelle, Parc de l'Abbaye.

Le 15 novembre 1988, Hélène Thérèse BRACONNAY, 94 ans, domiciliée à Neuvécelle, Grande-Rive, avenue de la Creusaz.

Le 28 novembre 1988, Mélanie Marie Julie VESIN, 81 ans, domiciliée à Neuvécelle, Parc d'Ausnières.

SONORISATION
ANIMATION
ECLAIRAGE

Daniel
PELTIER
D.P.S.



24, ch. de Haute-Vue B.P. 917
74019 Annecy-le-Vieux cedex
Tél. 50.27.78.78



MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE

Tél. 50.75.23.90



3 bis, rue Nationale
74500 EVIAN - Tél. 50.75.07.28

- Ets BAUD-COMBUSTIBLES s.a.
- Ets BAUD-MÉTALLURGIE s.a.

1 SEUL NOM
1 SEULE ADRESSE
2 SOCIÉTÉS A VOTRE SERVICE

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 50.75.23.35 **NEUVECELLE**
Chemin des Houches **EVIAN**

1789
1989

Faisons le point

AVANT-PROPOS

Nous arrivons au terme d'une année particulièrement riche en élections. Sept fois, un record, les électeurs furent invités à prendre le chemin des urnes : présidentielles, législatives, cantonales et référendum. Examinons dans un premier temps comment les citoyens de notre commune ont réagi lors de ces différentes sollicitations. Sollicitations est bien le terme exact, en effet, c'est le trop plein de candidats lors de chaque élection, c'est la démocratie me direz-vous, certes, mais chacun fait le maximum pour attirer les suffrages sur sa personne et les promesses, si largement distribuées la veille sont bien vite oubliées le lendemain.

Après ce retour sur 1988, jetons un regard sur 1989, année du bicentenaire de la "Révolution Française". Après quelques réflexions sur 1789 et sur l'évolution de notre société pendant ces deux cents ans, il nous faut aussi parler des échéances de 1989, des élections européennes en juin et surtout des élections municipales en mars, élections qui nous touchent tous, citoyens de NEUVECELLE, plus particulièrement. Le sujet est donc assez vaste, mais je vais essayer de suivre les conseils d'un grand

économiste, Maurice ALLAIS : "N'employez pas plus de mots qu'il n'est nécessaire pour exprimer plus de choses que vous n'en savez". Nos hommes politiques feraient bien de s'inspirer de ces propos.

I - 1988 : ANNÉE ELECTORALE

1. ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

a) 1^{er} tour : 24 avril.

Neuf candidats sont en lice. Ils étaient 6 en 1965, 7 en 1969, 12 en 1974 et 10 en 1981. Une première fait la particularité de ces élections : le Président sortant, François MITTERRAND, est opposé à son Premier Ministre, Jacques CHIRAC. Notons que sans la barre des 500 signatures d'élus nécessaires pour se présenter officiellement, une trentaine de candidats se seraient présentés à la candidature. Ainsi fut éliminé le "défenseur des bouilleurs de cru, des bêtes et des automobilistes".

Il faut aussi mentionner "l'effet LE PEN" qui a ébranlé la gauche comme la droite.

RÉSULTATS

Résultats globaux :	Inscrits : 37.931.494	Votants : 30.906.340 81,47%	Abstentions : 7.025.154 18,52%	Blanc ou nuls : 623.390 2,01%	Exprimés : 30.282.950 79,83%
Haute-Savoie	336.723	270.188 80,24%	66.535 19,76%	4.814 1,78%	265.374 78,81%
Canton d'Evian	14.922	11.894 79,71%	3.028 20,29%	240 2,01%	11.654 78,10%
Neuvecelle	1.163	958 82,37%	205 17,63%	25 2,60%	933 80,22%

Une fois de plus la campagne électorale fut jalonnée d'affrontements désolants, étayée d'un suspens malsain entretenu par les divers instituts de sondage. Les résultats de ce scrutin devraient pourtant incliner ces instituts à une plus grande modestie dans leurs prévisions futures. Notons aussi cette lutte fratricide livrée par ces neuf candidats et cela au nom d'un prétendu pluralisme d'idées qui nous a surtout donné l'impression d'une sacrée pagaille.

ONT OBTENU :

	Résultats globaux		Haute-Savoie		Canton d'Evian		Neuvecelle	
M. MITTERRAND	10.326.369	34,10%	72.064	27,16%	3.630	31,15%	267	28,61%
M. BARRE	5.010.577	16,55%	60.655	22,82%	2.159	18,53%	200	21,43%
M. CHIRAC	6.025.376	19,90%	59.763	22,52%	2.783	23,88%	234	25,08%
M. LE PEN	4.363.603	14,41%	41.064	15,47%	1.606	13,78%	112	12,00%
M. WAECHTER	1.145.502	3,78%	14.249	5,39%	569	4,88%	48	5,14%
M. LAJOINIE	2.053.764	6,78%	8.520	3,21%	536	4,60%	52	5,57%
M. JUQUIN	636.761	2,10%	4.305	1,62%	156	1,34%	8	0,85%
Mme LAGUILLER	604.524	2,00%	3.910	1,47%	173	1,48%	8	0,85%
M. BOUSSEL	116.474	0,38%	899	0,34%	42	0,36%	4	0,43%

L'immobilier
une affaire de spécialistes

T.I.T.

Transactions Expertises
Conseil
en investissement

13, place Jules-Mercier - THONON
Tél. 50.71.07.62

SARL

garage
sautenet



VENTES
NEUF
OCCASION

AGENT
RENAULT

*Réparations mécaniques
Carrosserie • Peinture
Dépannage*

Tél. 50.75.00.32 74500 EVIAN-LES-BAINS

PERHOTET
frères

ESPACES VERTS
JARDINS

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
MÉTALLERIE
MENUISERIE ALUMINIUM



COMETTI
MICHEL

Parc de Montigny
Chemin des Houches
Tél. 50.75.03.41
MAXILLY-SUR-LÉMAN - 74500 EVIAN

Le paysage politique se modifie en Haute-Savoie. Pour la première fois, un socialiste bénéficie de la majorité des suffrages (écart de 6,8% encore avec le score national). Le sortant arrive en tête dans 23 cantons. Il en va de même à Neuvecelle où la progression est encore plus importante que sur le plan départemental. Il faut cependant noter que la droite gagne 4% (58%) par rapport à 1981 (54%). Ce glissement vers la droite est surtout dû au fort score réalisé par LE PEN (12%). En Haute-Savoie LE PEN réalise même 15,47%. CHIRAC et BARRE font jeu égal en Haute-Savoie, mais à NEUVECELLE, CHIRAC a 3,5 points de plus. Il ressort de cette répartition des suffrages que les électeurs ont voulu prendre leurs distances à l'égard des formations politiques traditionnelles, c'est ainsi que LE PEN rassemble les mécontents de tout bord, les inquiets devant les problèmes d'aujourd'hui que sont l'ordre, la sécurité, le chômage, l'immigration et même l'ouverture des frontières en 1993.

b) 2^e tour : 8 mai

Les résultats du 1^{er} tour mettent en évidence l'existence de trois droites sociologiquement distinctes. En examinant de plus près l'implantation du Front National, on peut constater qu'elle épouse, à l'exception de la seule Bretagne, la carte électorale du Gaullisme historique. Le phénomène est très net en Alsace-Lorraine. Une autre constatation, non moins surprenante, montre que LE PEN profite du vote populaire dans les banlieues ouvrières et communistes, tout en progressant dans les zones rurales non touchées par l'immigration. LE PEN est donc l'arbitre pour le 2^e tour. Le 24 avril la gauche rassemble 45,34% des suffrages exprimés et la droite 50,90%. Mathématiquement le Président élu devrait être le candidat de droite. Mais le verdict sort des urnes.

RÉSULTATS :

	Résultats globaux		Haute-Savoie		Canton d'Evian		Neuvecelle	
Inscrits	38.168.869		336.653		14.914		1.163	
Votants	32.085.071	84,06%	281.629	83,66%	12.489	83,74%	1.002	86,15%
Abstentions	6.083.798	15,94%	55.024	16,34%	2.425	16,26%	161	13,85%
Exprimés	30.923.249	%	271.988	80,79%	12.106	81,17%	961	82,63%
MITTERRAND	16.704.279	54,02%	118.846	43,70%	5.673	46,86%	404	42,04%
CHIRAC	14.218.970	45,98%	153.142	56,30%	6.433	53,14%	557	57,96%

François MITTERRAND a été réélu le 8 mai avec 54% des suffrages contre 46% à Jacques CHIRAC. Il est le premier Président de la V^e République élu deux fois au suffrage universel. Candidat pour la 4^e fois, il a chaque fois amélioré son score au second tour : 44,80% en 1965, 49,19% en 1974, 51,76% en 1981 et 54% en 1988. Au premier tour la droite était majoritaire, ses divisions lui ont fait perdre le deuxième tour. Grâce au report exemplaire des voix de gauche, à l'appoint des barristes et le pénistes, MITTERRAND réalise ce large score.

Tout comme en 1981, la Haute-Savoie a voté à contre-courant, en donnant seulement 43,7% des suffrages au Président élu, 0,52% de voix de moins qu'il y a sept ans. NEUVECELLE lui a donné 42,04% des suffrages, 3,66% de moins qu'en 1974 et 3,46% de moins qu'en 1981. A NEUVECELLE, comme ailleurs, MITTERRAND a profité de quelques voix barristes et le pénistes au détriment de CHIRAC.

2. ELECTIONS LÉGISLATIVES

Après ce large résultat, MITTERRAND a le champ libre pour le troisième tour. Le Parlement lui est en majorité défavorable, la dissolution de l'Assemblée devient une probabilité, la nomination de Michel ROCARD comme Premier Ministre rassure les milieux d'affaires. Afin que le gouvernement ne soit pas considéré comme provisoire, il faut une clarification, donc une disso-

lution. Elle est prononcée par le Président de la République le 14 mai. Les élections législatives sont fixées pour le mois de juin.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : 577 SIÈGES

— Communistes	35
— Socialistes et apparentés	213
— UDF	130
Dont PR	58
CDS	45
Divers (Radicaux, PSD, etc)	27
— RPR et apparentés	159
— Front National	33
— Non inscrits	7

Après le scrutin proportionnel de 1986, nous renouons avec le scrutin de circonscription uninominal majoritaire à deux tours.

a) 1^{er} tour : 5 juin

L'abstention record, 34% des inscrits, est la caractéristique la plus importante de ce premier tour des législatives. Plus d'un électeur sur trois a préféré "aller à la pêche". Si l'on rapproche ce pourcentage des résultats du premier tour des présidentielles, on constate que les Français qui sont restés chez eux le 5 juin sont à peu près en même nombre que les électeurs qui avaient délibérément choisi de voter le 28 avril pour des candidats qui n'avaient aucune chance d'être élus Président de la République. Est-ce par refus de la politique politicienne ou par lassitude ?

En Haute-Savoie l'abstention est même de 39,38% et à NEUVECELLE de 34,17%.

Sont élus au premier tour :

- 39 socialistes
- 1 communiste
- 78 RPR, UDF et alliés

206 ballotages sont favorables à la gauche (184 PS et 22 PC)
144 ballotages favorables au RPR et à l'UDF
109 sièges sont indécis et dépendent des voix du Front National.

La Haute-Savoie dispose de 5 députés sur les 577 qui siègeront au Palais Bourbon. Il y a donc 5 circonscriptions. NEUVECELLE fait partie de la 5^e et de la plus grande avec 75.658 inscrits. Elle englobe les cantons suivants : ABONDANCE, BIOT, BOËGE, DOUVAIN, EVIAN, SAINT-JEOIRE, SAMOENS, TANGINGES et THONON (Chablais + Giffre).

Deux députés sont élus à l'issue du 1^{er} tour :

- 1^{er} circonscription (ANNECY 1) : Jean BROCARD (U.R.C.)
- 2^e circonscription (ANNECY 2) : Bernard BOSSON (U.R.C.).

RÉSULTATS DE LA 5^e :

TOTAL	INSCRITS	VOTANTS		EXPRIMÉS	
	75.658	45.247	59,8%	44.227	58,46%
Canton d'Evian	14.946	9.254	61,9%	9.080	60,75%
NEUVECELLE	1.168	769	65,83%	756	64,72%

	SAUTIER Yves Divers Droite	GUICHARDAZ Philippe P.C.	LACROIX Daniel F.N.	MAZEAUD Pierre U.R.C.	FROSSARD Michel Divers Gauche	DUPESEY Serge P.S.	NEURAZ Paul Divers Droite
TOTAL	5.143	2.385	3.896	11.953	6.309	8.256	6.285
% Exprimés	11,63	5,39	8,81	27,03	14,27	18,67	14,21
% Inscrits	6,80	3,15	5,15	15,80	8,34	10,91	8,31
Canton Evian	868	546	679	2.443	1.169	2.548	827
% Exprimés	9,56	6,01	7,48	26,91	12,87	28,06	9,11
% Inscrits	5,78	3,65	4,54	16,34	7,82	17,04	5,53
NEUVECELLE	88	42	52	229	59	224	62
% Exprimés	11,64	5,55	6,87	30,29	7,80	29,62	8,20
% Inscrits	7,53	3,59	4,45	19,60	5,05	19,17	5,30

Nombreuses candidatures, THONON surtout en est le CREUSET.

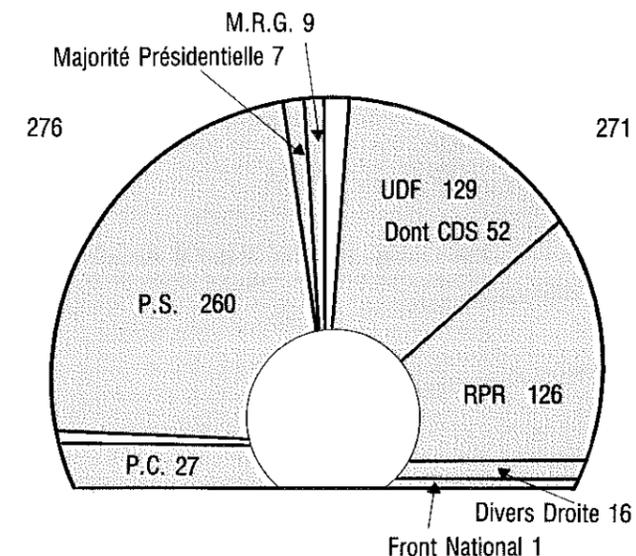
Aux présidentielles, la droite obtient 58% des suffrages au premier tour avec 17,6% d'abstentions, elle obtient 57% au premier tour des législatives, malgré les 34,17% d'abstentions (deux fois plus). On trouve donc une certaine constante dans les résultats des élections à NEUVECELLE.

b) 2^e tour : 12 juin

Rien n'est joué pour ce deuxième tour. Il s'agit de mobiliser les abstentionnistes et la campagne devient âpre. Le raz de marée socialiste n'a pas eu lieu. RPR et UDF constatent que tout n'est pas perdu. La gauche, inquiète, brandit l'épouvantail de l'alliance de la droite avec le Front National. La droite brandit la menace du "tout état socialiste".

Un grand perdant du premier tour : les instituts de sondages. Ils se sont replacés dans les conditions de 1981 avec l'effet "état de grâce". En 1988, les cartes sont redistribuées. Monsieur MITTERRAND l'emporte sur les autres candidats par suite d'un jugement personnel de confiance dans ses aptitudes. Par contre, dans l'élection législative qui est l'affaire des partis, les français se sont reclassés d'après les clivages habituels. Le 5 juin, qui plus est, ils ont équilibré les pouvoirs. Tandis qu'à NEUVECELLE le clivage droite-gauche apparaît aux deux scrutins.

RÉSULTATS DU 2^e TOUR :



RÉPARTITION DES SIÈGES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A VOTRE SERVICE

LOMBARD MATÉRIAUX
23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

LOMBARD BRICOLAGE
7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)

Par notre
service de
livraison
à votre adresse

GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

**Gedimat
Lombard**

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

Voyages

SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

*Réservation électronique
pour le monde entier*

agence léger

- LOCATION
- GESTION

**TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES**

Front de Lac
74502 EVIAN CEDEX
Tél. 50.75.05.44



DOMAINE DE VILLY

VIN DE PAYS
et
PÉTILLANT
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

DUMONT Claude & Fils

Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE
Téléphone : 50.03.62.00

Ets BETEND DECURNINGE

22, avenue des Vallées
THONON
Tél. 50.26.12.44

**ACCESSOIRES
ET PIÈCES AUTOS**

FOURNITURES INDUSTRIELLES
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATÉRIEL DIVERS
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

**ENTREPRISE
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE**

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.22.52

CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE

les pionniers du futur

AGENCE D'EVIAN
2, rue de la Monnaie
Tél. 50.75.31.99

Le scrutin majoritaire devrait dégager une majorité, il en a dégagé deux presque équilibrées. Les Français ont exprimé une volonté de recentrage. L'abstention, 29% des inscrits, reste exceptionnellement élevée.

Dans notre circonscription s'affrontent le député sortant, Pierre MAZEAUD, investi par l'U.R.C. et le 2^e, le mieux placé, le candidat socialiste, Serge DUPESSEY qui n'avait pourtant pas atteint les 12,5% requis pour demeurer en lice. Yves SAUTIER est le grand battu.

5^e CIRCONSCRIPTION :

Inscrits	Votants		Exprimés		MAZEAUD U.R.C.		DUPESSEY P.S.	
TOTAL : 75.645	50.031	66,13%	48.540	64,16%	27.704	57,07	20.836	42,93%
Canton EVIAN : 14.947	10.299	68,90%	10.060	67,30%	5.076	50,45%	4.982	49,52%
NEUVECELLE : 1.168	835	71,48%	811	69,43%	430	53,02%	381	46,98%

Sur la circonscription, comme à NEUVECELLE, Pierre MAZEAUD a perdu environ 4% des suffrages de la droite par rapport au premier tour. La fibre locale a joué pour Serge DUPESSEY. La droite perd 5% à NEUVECELLE par rapport aux présidentielles. 5% politiques ou dus à un certain chauvinisme ? L'abstention reste très importante : 33,87% dans la circonscription et 28,52% à NEUVECELLE.

En Haute-Savoie, l'Union du Rassemblement et du Centre fait le plein : 5 sur 5. Sont élus :
- 2 PR : Jean BROCARD et Michel MEYLAN
- 2 Centre Démocrates Sociaux : Bernard BOSSON et Claude BIRRAUX
- 1 RPR : Pierre MAZEAUD.

La gauche a obtenu la majorité relative, elle suffit pour gouverner la France. La situation politique se décline. Le gouvernement n'a pas à demander la confiance de l'Assemblée, c'est à l'opposition d'obtenir contre lui la censure. Mais à priori, on voit mal chiraquiens, giscardiens, centristes et communistes signer ensemble une motion de censure. Le Parti Communiste est en mesure de jouer un rôle d'arbitre. On le voit actuellement dans le vote du budget. Il ressort de ces élections que les Français choisissent nettement qui doit aller à l'Elysée, mais ils ne se sentent pas obligés de lui donner ensuite tout le pouvoir comme lors des autres présidentielles. Il y a un rejet instinctif de l'Etat-RPR comme de l'Etat-P.S., et une certaine méfiance vis-à-vis de l'Etat tout court.

La France veut être gouvernée au centre. Le nouveau gouvernement joue l'ouverture et divise la droite. La "social-démocratie" a du pain sur la planche pour préparer l'entrée de la France dans l'Europe de 1992.

3. ELECTIONS CANTONALES :

Voir bulletins municipaux n° 5 et 11.

La moitié des français procède au renouvellement des conseils

généraux. En Haute-Savoie seize cantons sur trente trois sont concernés; le canton d'Evian est du nombre.

Résultats de mars 1982 :

Elu : Marc FRANCINA.

1^{er} tour : à NEUVECELLE :

Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés
992	667 68,24%	14	663 66,83%

Abstentions : 31,76%.

ONT OBTENU :

COMONT Bernard	79	11,91%
VIVIEN Michel	107	16,13%
FRANCINA Marc	266	40,12%
EDMOND Vera	58	8,74%
BUET Henri	114	17,19%
VICIN Lucette	39	5,88%

- 56,25% pour la droite
- 43,75% pour la gauche

2^e TOUR :

Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés
992	734 73,99%	25	709 71,47%

Abstentions : 26,01%.

ONT OBTENU :

FRANCINA Marc	407	57,40%
BUET Henri	302	42,60%

Bon report des voix.

Scrutin de 1988

1^{er} TOUR : 25 SEPTEMBRE :

L'hexagone pousse à gauche et comme d'habitude la Haute-Savoie souffle à droite. Mais la caractéristique de ce scrutin est l'abstention : le taux national de non participation est de 51% et le taux départemental de 60%. A quoi ou à qui la faute ? Au ciel bleu ou à la monotonie ou même inexistence de la campagne ? Ou plutôt à l'unanimité des votes qui se déroulent au Conseil Général ? La foi des électeurs s'émousse, quand telle "ma sœur Anne" l'électeur-contribuable ne voit rien venir.

A l'issue du 1^{er} tour, 7 sortants sont réélus dont le Président Bernard PELLARIN. Le deuxième tour verra 8 duels où un sortant sera opposé à un socialiste.

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE
LENTILLES DE CONTACT
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00

RÉSULTATS DU CANTON D'EVIAN :

	Inscrits	Votants	Exprimés
Canton	14.926	6.518 43,67%	6.408 42,93%
NEUVECELLE	1.168	555 47,51%	551 47,17%

Abstentions : Canton : 56,33%
NEUVECELLE : 52,49%.

	Canton EVIAN	NEUVECELLE
Marc FRANCINA	2.509 39,15%	239 43,37%
Jacques STAUDT	215 3,36%	20 3,62%
Gérard VEZIN	418 6,52%	33 5,98%
Serge DUPESSEY	1.977 30,85%	153 27,76%
Pierrette SERVOZ	404 6,30%	23 4,17%
Roger BUQUIN	885 13,81%	83 15,06%

Marc FRANCINA améliore son score de 3,25% par rapport à 1982.

2^e TOUR : 2 OCTOBRE :

Le record d'abstentions du premier tour (51%) a été battu au second : (53%). La gauche gagne 89 sièges et 2 départements.

En Haute-Savoie, c'est la grande victoire de l'UDF sur le RPR. Avec ses 23 élus, on peut parler de l'hégémonie politique de l'UDF. Le conseil général compte en outre :

- 3 apparentés UDF
- 3 RPR
- 1 divers droite
- 3 divers gauche.

Les candidats de gauche ont obtenu 14.940 voix au 1^{er} tour soit 24% des suffrages exprimés et 14.609 voix au 2^e tour, soit 32%. A la proportionnelle, ils auraient eu au moins 4 élus, avec le système majoritaire, aucun élu.

RÉSULTATS DU CANTON D'EVIAN :

	Inscrits	Votants	Exprimés
Canton	14.926	7.168 48,02%	6.963 46,65%
NEUVECELLE	1.168	606 51,88%	592 50,68%

	Canton EVIAN	NEUVECELLE
Marc FRANCINA	3.971 57,03%	375 63,34%
Serge DUPESSEY	2.992 42,97%	217 36,66%

	Inscrits	Abstentions	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Oui	Non
Toute la FRANCE	37.777.299	23.786.594 63%	13.990.705 37%	1.669.008 4,4%	12.321.697 32,6%	9.857.706 26% inscrits	2.463.991 6,5% inscrits
Vote des Calédoniens	88.401	32.493 27%	55.908 63%	4.559 5%	51.349 58%	29.284 33% inscrits	22.065 25% inscrits
Haute-Savoie	336.738	224.230 66,59%	112.508 33,41%	13.246 3,93%	99.262 29,48%	80.587 23,93%	18.675 5,55%
Canton d'EVIAN	14.867	9.662 64,99%	5.205 35,01%	578 3,89%	4.627 31,12%	3.699 24,88%	928 6,24%
NEUVECELLE	1.159	737 63,58%	422 36,42%	50 4,33%	372 32,09%	279 24,07	93 8,02%

novarina matériaux



128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 50.71.25.98



TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

Ici la participation a augmenté par rapport au premier tour. Le résultat et surtout le score obtenu, prouvent que les élections cantonales sont avant tout des élections locales. Les électeurs se prononcent moins en fonction de l'étiquette politique, ils se déterminent surtout en fonction de la personnalité du candidat.

Le 3^e tour est gagné pour la 4^e fois par Bernard PELLARIN, qui un quart d'heure après l'ouverture de la séance redevient Président à l'unanimité. Espérons que notre élu aura à cœur de faire le maximum auprès du Président afin que notre canton sorte enfin de cet enclavement inacceptable.

4. RÉFÉRENDUM : DU 6 NOVEMBRE SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Il s'agit de répondre par "oui" ou par "non" à une question posée.

"Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et portant dispositions statutaires et préparatoires à l'auto-détermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998" ? En d'autres mots, acceptez-vous que les habitants de la Nouvelle-Calédonie, française depuis 135 ans, décident de leur sort ? Les conséquences seront le maintien de ses 19.103 km² au sein de la République Française ou la perte pour la France de ce point stratégique dans l'Océan Pacifique.

Ce Référendum a soulevé de nombreuses controverses dans le monde politique entre les partisans du "oui", du "non" et de l'abstention.

RÉSULTATS :

Pour la participation, la Haute-Savoie se trouve en dessous de la moyenne nationale. NEUVECELLE s'y approche à peine; 1 français sur 3 a voté. Faut-il interpréter cette défection comme un acte politique ou comme une lassitude ? Mais une autre forme de protestation est née lors de ce scrutin, c'est l'abstention participative par les votes blancs et nuls.

Un français sur quatre a voté "oui". En Nouvelle-Calédonie, le "oui" ne représente que le tiers des inscrits.

Ces résultats sont-ils assez porteurs pour garantir la paix sur le "caillou" ? L'avenir nous le dira.

II - 1989 :

Feu l'année électorale 1988 ! La FRANCE quelle marmite où mijotait une cuisine électorale pas bien digeste ! Une fois de plus, nos hommes politiques ont repensé, refondu, restructuré, remanié... pour nous, mais ils ne se sont guère renouvelés. Le Référendum en fut le bouquet. Jugez-en ! Le mot Fraternité de notre devise fut mis à rude épreuve. A droite, ce scrutin a ouvert de nouvelles fractures en détachant le RPR de ses alliés UDF et Centristes.

Il a souligné les divergences de la gauche où le "oui" du P.S. n'avait pas la même signification que le "oui" du Parti Communiste. On a eu jusqu'au paradoxe avec cette addition disparate des soutiens du pouvoir où Alain DELON rejoignait finalement le Comte de Paris en se faufilant entre Michel PICCOLI et Raymond BARRE !

Ouf ! 1989 est à notre porte. Tous les français, la main dans la main, même nos hommes politiques vont pouvoir célébrer le bicentenaire de la Révolution Française.

1. 1789-1989 :

a) La Révolution - son bicentenaire :

1789, l'Ancien Régime s'écroule, une société nouvelle naît dont les prolongements s'étendent jusqu'à nous et sur toute la surface du globe. La FRANCE démocratique moderne est née. L'hypercentralisation qui prit son essor sous le règne de Louis XIV était devenue un système bâtard qui ne correspondait plus à la société du XVIII^e. Le tiers état était aux affaires, la bourgeoisie accédait à la propriété foncière. L'essor du commerce enrichissait la bourgeoisie qui désirait de ce fait une part du pouvoir. La misère des masses et la conjoncture politique servent de catalyseur pour déclencher cette explosion qu'est la Révolution. Les deux moments essentiels sont juin 89 d'une part, c'est-à-dire la souveraineté nationale avec ses corollaires ultérieurs, séparation des pouvoirs, suffrage universel, suppression de l'esclavage, instruction publique, liberté de pensée, séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout ce qui constitue notre capital politique d'aujourd'hui. Puis le 26 août, la Proclamation des Droits de l'Homme, d'autre part.

La RÉVOLUTION a donc renversé un régime, promu des valeurs, inspiré un texte généreux et universel puis finalement assuré la Démocratie.

Célébrons donc en 1989 la Révolution, mais n'oublions pas nos révolutions d'hier et de demain.

LA RÉVOLUTION CULTURELLE : le vote des lois instaurant l'instruction primaire obligatoire, laïque et gratuite.

LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE : développement de l'électricité et des moyens de communication.

LA RÉVOLUTION MORALE : la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

LA RÉVOLUTION SOCIALE : avec le Front Populaire et les gouvernements de la Libération et la prise en compte du temps de loisir et la création de la Sécurité Sociale.

LA RÉVOLUTION SOCIÉTALE : la libération de la femme.

Il reste des révolutions à faire : la prise en compte des nécessités économiques et l'évolution du monde politique qui est resté immobile, comme figé dans son archaïsme.

Posons-nous quelques questions. Respectons-nous ces trois idéaux : liberté, égalité, fraternité ? Faisons-nous prospérer les droits de l'homme ? Peut-on parler d'égalité quand nous voyons toutes les inégalités devant l'argent, devant l'accès au travail (chômage), devant les pratiques du "piston", devant l'accès à l'éducation et à la culture ? Peut-on parler de fraternité quand tous les jours nous sommes témoins d'un individualisme triomphant ou d'un égoïsme généralisé ?

Il reste encore du pain sur la planche. Nous sommes tous concernés, chacun doit réagir selon ses possibilités.

VOLTAIRE disait : "Un jour, tout sera bien : voilà notre espérance ; tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion".

Il reste donc encore des bastilles à prendre. Nos énarques, ne sont-ils pas en quelque sorte les aristocrates d'aujourd'hui ? Ils accaparent l'Etat et les entreprises. Le corporatisme à la française maintient les privilèges dans bien des professions.

En 1789, la Révolution s'écrit avec un grand R. Vivent les Révolutions de demain, car une société ne doit jamais cesser de se remettre en question si elle veut avancer.

b) La Révolution à NEUVECELLE :

Avant la Révolution EVIAN devint à la mode. Les rois de Sardaigne la fréquentent régulièrement et la haute société cosmopolite vient y goûter les eaux et une certaine douceur de vivre. Les riches bourgeois et la noblesse goûtent aux mondanités et aux plaisirs champêtres chers à une société éprise d'idées rousseauistes. Mais en même temps, Rousseau sape les fondements de la société par ses théories audacieuses de l'Emile et du "Contrat social". VOLTAIRE égaie les salons d'EVIAN au dépens de la religion et des institutions chrétiennes. Les campagnes demeurent religieuses et pacifiques. Mais dîmes, terriers et privilèges deviennent impopulaires. Après la déchéance de Louis XVI, la proclamation de la République en FRANCE, une étincelle suffit pour allumer l'incendie. EVIAN possède une foule de jeunes gens, imbus d'idées nouvelles, l'injustice les révolte. Joseph DESSAIX s'est inscrit dans les rangs des premiers volontaires de la garde nationale parisienne. Il a assisté à la prise de la Bastille. La brochure "Le premier cri de la Savoie vers la liberté" échauffe les esprits. Le 2 juin 1791, un jeune homme Joseph CHARLES, chante "ça ira", il est arrêté par la police et jeté en prison. Une cinquantaine de personnes, armées, le font libérer. Le cri "aux armes" retentit. Mais la ville et la campagne restent sourds. DESSAIX et DUPAS organisent la Légion des Allobroges à PARIS. Le 22 septembre 1792, les français commandés par le Général de Montesquiou, entrent à CHAMBERY. La Savoie est réunie à la FRANCE et devient le 27 novembre, le 84^e département, celui du Mont-Blanc.

Le 21 octobre, chaque commune envoie un député à CHAMBERY, afin de porter son vœu à l'assemblée générale. NEUVECELLE est représentée par un homme de loi, BLANC Claude.

Certains espoirs du début sont vite déçus. La misère est grande, la pénurie et la disette règnent. Les chevaux et les bœufs manquent. La circonscription dépeuple le village. Notons que les paroisses de NEUVECELLE et de MARÉCHE totalisent 434 habitants. Les champs sont abandonnés et les cultivateurs préfèrent la monnaie métallique aux assignats. Ils ne descendent plus à EVIAN, au marché, vendre leurs produits. Les autorités font des visites à domicile pour saisir les provisions cachées.

Le curé de LUGRIN note que la population de NEUVECELLE est en tous points digne d'éloges. Et "il a trouvé les paroisses de NEUVECELLE et de MARÉCHE entièrement disposées à s'armer de toutes pièces pour la défense de leur religion et de leur roi". Le 30 frimaire de l'an II, le tribunal de THONON note : "il n'existe pas même un citoyen connu habitant cette paroisse, qui soit sincèrement attaché à la cause de la Révolution". La manière d'agir du Conseil Municipal est en parfaite harmonie avec celle des paroissiens.

Une ombre au tableau cependant : l'Abbé Amed-André BIDAL, originaire de NEUVECELLE, était curé de la paroisse depuis

Construction
de villas traditionnelles

le bâtisseur
chablaisien

Gérant : Louis LAZARETH
ARCHITECTE BATISSEUR

"La Rive" - AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN - Tél. 50.70.06.39

Agence immobilière
Carte professionnelle n° T 492.74

supermarché
b
banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS



SCREG
sud-est

TOUS TRAVAUX
Voirie et réseaux divers
Sols industriels - Terrassements
Courts de tennis
et half court

UN DEVIS
sera établi
gracieusement
Consultez-nous

AGENCE D'ANNECY :
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER
B.P. 704 - 74015 ANNECY CEDEX
Tél. : 50.67.28.88 - Téléx 340664

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.07.95

Mudry et fils
CUISINES

50.71.35.43

HALL
D'EXPOSITION
ATELIER

Route d'Armoy
74200 THONON

FABRICANT SPÉCIALISTE
DE LA CUISINE
ET DE LA SALLE DE BAINS
DEPUIS 1954

Equipements K7
Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 50.75.10.79
Télex : Loridan 385749 F

1785. Il a épousé les vues des chefs révolutionnaires et a prêté serment à la Constitution dans l'église même de NEUVECELLE. Les fidèles se sont détournés de lui et lui ont enlevé un jour tout le nécessaire à la célébration de la messe. Ils l'ont chassé de la paroisse. Il est mort à THONON, le 29 juin 1795, dans la plus profonde misère. Après le vol des objets du culte, le maire et les conseillers furent arrêtés et passés devant le tribunal révolutionnaire de THONON. Ils furent incarcérés dans les prisons de THONON : l'un y meurt, les autres sont libérés à la chute de ROBESPIERRE. NEUVECELLE est provisoirement réuni à EVIAN. Après une pétition des Neuvecellois, les livres et registres de la Mairie sont rendus le 15 ventôse de l'an II. NEUVECELLE redevient une commune indépendante. Le 19, les clefs de l'Eglise sont également rendues.

Vous trouverez plus de détails sur cette période en lisant "La Paroisse de NEUVECELLE" de l'Abbé DURET, curé de THUSY.

2. ECHÉANCES DE 1989 :

a) **Les élections européennes** : voir bulletin municipal n° 7, pages 15 à 20. (Histoire de l'Europe, sa structure, le Parlement).

SCRUTIN DU 18 JUIN

Elections de 1984 : 2^e élection du Parlement Européen au suffrage universel. Le mode de scrutin proportionnel sur listes nationales ou régionales (sauf en Grande-Bretagne : scrutin majoritaire) a entraîné une forte abstention : taux de participation moyen de 59% (62,5% en 1979).

DANEMARK : 16 sièges, participation 53%.

Le parti conservateur l'emporte sur le parti social-démocrate.

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : 15 sièges, participation 48%.

Le parti démocrate chrétien est en tête.

PAYS-BAS : 25 sièges, participation 50%.

En tête l'opposition social démocrate.

GRANDE-BRETAGNE : 81 sièges, participation 32%.

En tête les conservateurs (45 sièges) puis les travaillistes (32 sièges).

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : 81 sièges, participation 56,8%.

la C.D.U. - C.S.U. conserve 41 sièges. L'opposition social-démocrate en a 33, 7 sont pour les verts.

BELGIQUE : 24 sièges, participation 92,2% (vote obligatoire). Les socialistes francophones et flamands progressent, les socio-chrétiens reculent, les écologistes font une percée.

GRÈCE : 24 sièges, participation 77%.

En tête les socialistes puis la nouvelle démocratie.

ITALIE : 81 sièges, participation 84%.

En tête les communistes (27 députés) - 33,3% des voix puis la démocratie chrétienne (26 sièges) 33% des voix. Le parti socialiste a 9 députés.

LUXEMBOURG : 6 sièges, participation 87%.

Les chrétiens sociaux : 3 députés, les socialistes : 2 députés, les démocrates : 1 siège.

FRANCE : 81 sièges, participation 56,7%.

Campagne électorale ignorant les thèmes spécifiquement européens. Ce fut un affrontement des listes soutenant ou contestant le gouvernement. L'opposition UDF-RPR sous la bannière de Simone VEIL a obtenu 42,96% des voix et 41 sièges. La gauche avec 32% des voix obtient 30 sièges contre 41 en 1979. Dans la gauche ce sont les communistes les grands perdants. Le front d'opposition nationale obtient 10 sièges, comme les communistes, avec 2.210.299 voix soit 10,98%.

Au parlement, les partis du centre et de la droite gardent une confortable majorité sur les groupes de gauche.

L'ancien Maire de STRASBOURG, Pierre PFLIMLIN, âgé de 77 ans, est élu Président du parlement européen (221 voix sur 403 suffrages exprimés).

Une constatation, la plupart des gouvernements à l'exception

de l'Allemagne Fédérale, des Pays-Bas et du Danemark, sortent affaiblis de cette élection. L'exemple est surtout significatif en FRANCE, où le gouvernement MAUROIS démissionne en juillet, à peine un mois après ces élections.

Entre-temps, l'Europe des 10 est devenue l'Europe des 12 avec l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté.

L'Europe a bien fait du chemin depuis le 25 mars 1957, date de la signature du traité de Rome par l'Allemagne Fédérale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Au fil du temps, la famille s'est élargie de six à douze membres. Il s'est formé une communauté aux frontières ouvertes où tout circule librement : les hommes, les marchandises, les capitaux et les idées. Mais, dans les faits, cela reste encore trop une fédération d'Etats, une Europe frileuse des gouvernants.

En juin 1989, les électeurs des 12 états de la Communauté sont convoqués aux urnes pour élire un nouveau Parlement. Les députés que nous nous donnerons auront pour mission de mener à terme, pour le 1^{er} janvier 1993, ce que nous nommons "le marché unique". Chaque pays devra faire les efforts nécessaires pour apporter sa pierre à la construction de cette Europe. Cet horizon 1993 représente la terreur pour les uns, l'espoir pour les autres, mais un défi pour tous.

D'ici 1993, de gros problèmes restent à régler : l'harmonisation fiscale, l'union monétaire, le sort des agriculteurs, les mutations dans les transports, dans les services (assurances, banques), dans l'industrie (normes, passation des marchés publics), dans l'éducation (reconnaissance mutuelle des diplômes), le rôle de l'Europe dans l'alliance atlantique (organisation de la "défense").

Pour réussir l'Europe, le choix est clair : ou nous saurons nous UNIR au sein d'une communauté homogène, stable, indépendante et créatrice, ou nous demeurerons divisés, cramponnés au passé (d'où chaque pays tire sa fierté), simples spectateurs de l'Histoire et donc condamnés à rejoindre dans la décadence d'autres civilisations éteintes.

A nos hommes politiques de prouver qu'Aristote avait tort, quand il déclarait que "les nations de l'Europe sont pleines de courage, mais parfois déficientes en intelligence".

A nous électeurs de choisir des hommes qui auront l'intelligence du cœur, des hommes qui cesseront de s'affronter dans des luttes stériles, des hommes qui se préoccupent du droit des citoyens, donc de la construction d'une Europe sociale et qui feront leur la devise de Jean MONNET, dont on a célébré le centenaire de sa naissance cette année, à savoir : "Unir les hommes m'intéresse davantage que coaliser les états". Ce choix est entre nos mains par notre bulletin de vote en juin ne nous abstenons pas !

Ces "européennes" sont encore loin, il faut d'abord réussir les municipales. Mais déjà, les états majors s'agitent pour la constitution des listes. Monsieur GISCARD D'ESTAING semble prendre les devants. Son espoir, réaliser l'union de la droite avec les candidats RPR, UDF et Centristes. La route est encore longue et semée d'embûches, mais les tractations commencent. S'il réussit cet exploit, l'ancien Président de la République peut braver la tête de cette liste. Premier pas pour une présidence européenne ? Affaire à suivre.

b) Les élections municipales : les 12 et 19 mars

A peine le référendum terminé voilà que les tractations accommodées à la cuisine électorale reprennent pour monter à l'assaut des mairies. Des bastions sont à prendre, tous les moyens sont bons pour y arriver. Il faut croire que certaines places sont bonnes, les uns essayent de s'y cramponner, pendant que d'autres font tout pour les détrôner. Parfois on assiste même à des luttes fratricides dans un même parti (exemple MARSEILLE).

La première opération est de trouver une tête de liste capable de conquérir la mairie. Ensuite il faut opérer un savant dosage pour établir une liste avec des candidats capables de porter sur leurs

noms le maximum de suffrages afin de remporter un maximum de sièges au Conseil Municipal pour s'assurer une majorité.

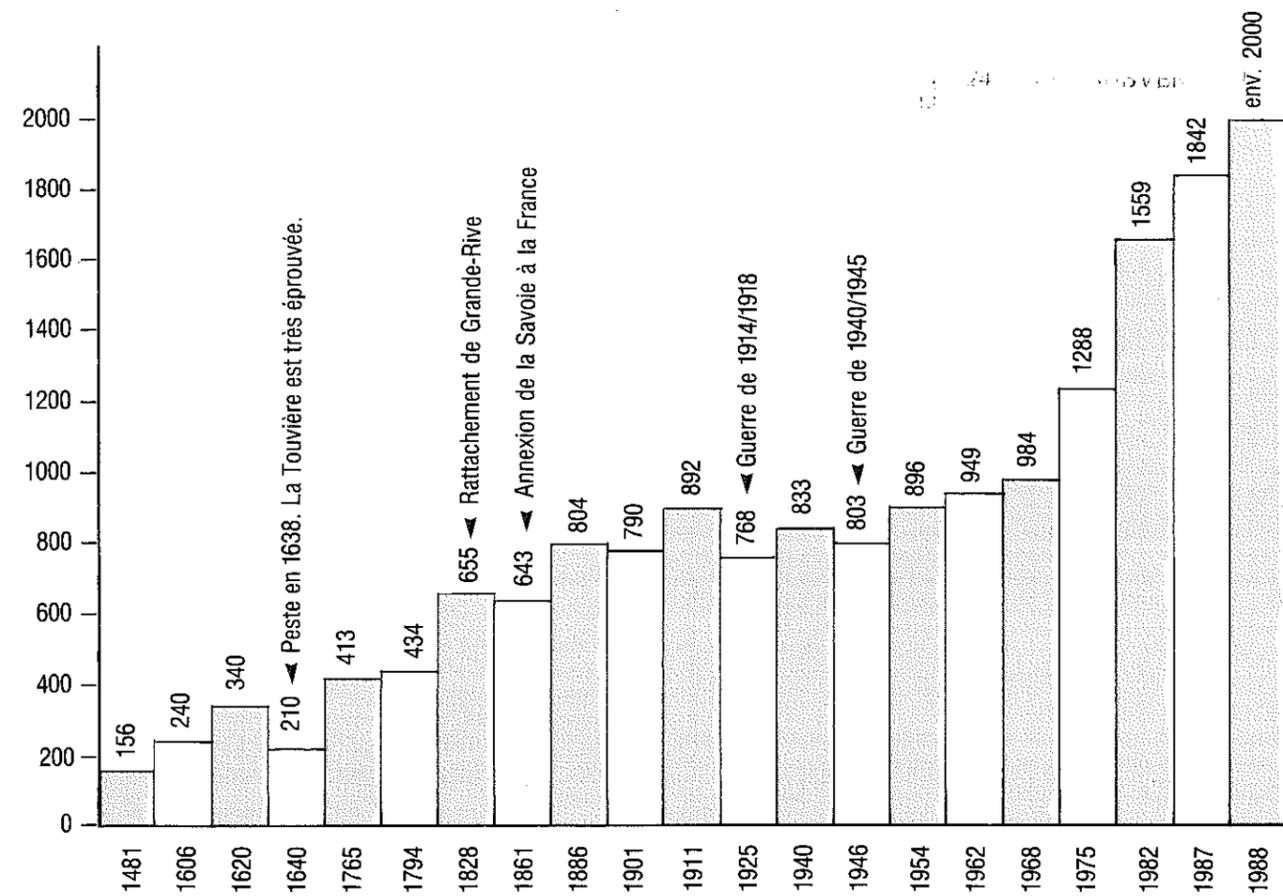
Les partis politiques désignent les têtes de liste. Ils donnent des consignes pour l'établissement des listes. A ce stade, le contexte local intervient et il peut alors donner naissance à des alliances contre nature. L'essentiel n'est-il pas de gagner ?

En ce qui concerne nos toutes petites communes il serait certainement préférable qu'elles restent à l'écart de toute cette cuisine politico-partidosage. Que demandent les citoyens ? Avant tout que la commune soit bien gérée avec un minimum de gaspillage de leurs deniers, qu'on leur donne des infrastructures nécessaires à leur faciliter la vie de tous les jours : des écoles pour leurs enfants avec un ramassage scolaire si la commune est étendue, comme c'est le cas à NEUVECELLE, un réseau routier correct, des installations sportives, une salle polyvalente, le ramassage de leurs déchets, une aide sociale pour les déshérités et les personnes âgées et tout cela pour une imposition raisonnable.

Pour satisfaire ces désirs, il n'est nul besoin d'être un leader politique ou un propulsé de quelque parti que ce soit, il faut tout simplement choisir parmi des candidats capables, de bonne volonté et qui ont comme unique préoccupation celle d'œuvrer non pour des intérêts particuliers, mais au contraire pour l'intérêt général de tous les habitants de leur commune. A vous électeurs de faire le choix parmi les candidats qui se présenteront à vos suffrages les 12 et 19 mars.

Jetons un regard sur notre commune.

1°) EVOLUTION DE LA POPULATION :



D'après la législation française, NEUVECELLE, en franchissant le cap de 2.000 habitants devient un "centre urbain".

L'évolution démographique ne cesse de croître :

- de 1962 à 1968 : + 0,6% par an
- de 1968 à 1975 : + 3,9% par an
- de 1975 à 1982 : + 2,9% par an
- de 1982 à 1988 : + 3,7% par an.

Les démographes appellent cela un accroissement fort. La superficie cadastrée de la commune est de 378 ha dont 87 ha de forêts (bois et taillis inclus).

La commune en possède 5.

Aucun remembrement n'a été effectué depuis 1945. La maison la plus éloignée de la mairie est à 2 km. Depuis le recensement de 1982, un recensement complémentaire de la population, datant du 30 octobre 1987, nous indique un accroissement de 173 logements neufs occupés par 283 personnes. 17 logements sont en construction. La croissance s'explique par l'attrait du site et la raréfaction des terrains à bâtir sur EVIAN.

Notons pour information la population en :

	1975	1982
de NEUVECELLE	1.288	1.559
du Canton d'EVIAN	17.232	18.898
de l'Arrondissement de THONON	77.224	84.628
du Département de la HAUTE-SAVOIE	447.795	494.505 483.862ha

La région Rhône-Alpes compte 5 millions d'habitants (autant que le Danemark). Par sa superficie elle est la seconde région française : 44.624 km².

STRUCTURE PAR AGE :

NEUVECELLE	de 0 à 19 ans		de 20 à 64 ans		65 ans et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1968	304	31,08	523	53,48	151	15,44
1975	387	30,09	718	55,83	181	14,07
1982	426	27,31	937	60,06	197	12,63
FRANCE : 1982	15.594.960	28,7	31.163.240	57,4	7.515.000	13,9

Dans la tranche d'âge 0-19 ans, le taux est inférieur à la moyenne nationale et il diminue régulièrement depuis 1968. Les familles nombreuses se raréfient. Il y a de moins en moins de bébés. Ainsi en 1987, on a enregistré 767.828 naissances en FRANCE, soit environ 10.000 de moins qu'en 1986. Cela est dû à une baisse de 6,3% des naissances de mères étrangères (-0,8% pour les mères françaises). Les femmes ont des enfants de plus en plus tard (vers 26 ans). En 1982, les naissances hors mariage représentaient 15%, en 1987 le taux passe à 24%. En Europe, le remplacement des générations n'est plus assuré, le nombre d'enfants par femme est tombé en dessous de 2,1 (seuil en deçà duquel le renouvellement n'est plus garanti).

- La FRANCE est tombée à 1,82. C'est grave.
- L'ALLEMAGNE est à 1,48 (= moins 30% de la population dans 30 ans)
- L'ITALIE à 1,27 (= moins 40%).

La perte de population de la FRANCE sera de 14%.

- L'ESPAGNE à 1,73 en 1984
- Le PORTUGAL à 1,61 en 1986
- La GRÈCE à 1,62 en 1986.

L'Europe se dépeuple. En Afrique du Nord, le taux est supérieur à 6 enfants par femme.

Les mariages reprennent en Haute-Savoie.

- 1972 : 3.157 mariages
- 1985 : 2.487
- 1986 : 2.561
- 1987 : 2.740.

En ce qui concerne les naissances, la Haute-Savoie est revenue à son meilleur niveau de 1972 : 7.625 naissances en 1987 (+ 211). On enregistre un solde positif des naissances sur les décès. Le rythme de croissance de notre région est dû à son cadre de vie agréable et à la proximité de la SUISSE avec l'espoir de devenir frontalier. Ici les chances de trouver du travail sont plus grandes. Jugeons plutôt.

Taux de chômage (1988) :

- Haute-Savoie : 6,6%
- Rhône-Alpes : 8,6%
- FRANCE : 10,5%

2°) STRUCTURE DES MÉNAGES :

En 1982, 509 ménages résident à NEUVECELLE.

- personnes isolées : 95 18,66%
- ménages sans enfant : 220 43,32%
- (taux très important)
- ménages avec un enfant : 90 17,68%
- ménages avec deux enfants : 71 13,95%
- ménages avec 3 enfants et plus : 33 6,48%
- population étrangère : 80 5,10%

3°) TAUX D'ACTIVITÉS :

	1968		1975		1982	
Hommes	266	56,6%	343	55%	412	53,3%
Femmes	105	20,7%	191	28,9%	248	31,5%
Ensemble	371	38%	534	41,5%	660	42,3%

ACTIFS ayant un emploi : 396 hommes - 213 femmes
Chômeurs : 16 hommes - 35 femmes.

INACTIFS : - à l'école 74 sexe masculin - 74 sexe féminin
- autres 137 hommes - 318 femmes.

L'activité agricole est absente à NEUVECELLE. NEUVECELLE est fortement déficitaire en emplois.

En 1982, on dénombre 160 emplois à NEUVECELLE pour 609 résidents actifs ayant un emploi.

- 174 travaillent en Suisse, dont 35% à GENÈVE
- 295 travaillent à EVIAN
- 62 à THONON
- 32 à PUBLIER.

4°) EVOLUTION DES RÉSIDENCES EN 1982

Nombre de logements : 765
Dont résidences principales : 510 66,7%
Dont résidences secondaires : 205 26,7%
Logements vacants : 50 6,5%

Le stock de logements est passé de 1968 à 1982 de 416 à 765 et atteint aujourd'hui près de 955.

En ce qui concerne l'âge du bâti, on peut noter que le parc ancien est assez limité : 20%.

DATES DE CONSTRUCTION :

Avant 1871	128	13,4%
de 1871 à 1914	60	6,3%
de 1915 à 1947	96	10%
de 1948 à 1968	192	20,1%
de 1969 à 1974	145	15,2%
de 1975 à 1982	144	15%
de 1983 à 1988	190	19,9%

La forte croissance démographique de NEUVECELLE est liée à la disparition de l'activité agricole et donc à la mise sur le marché des terrains disponibles pour la construction. La commune donne une impression d'éparpillement sans véritable centre.

Le village a un caractère péri-urbain. La qualité résidentielle de la commune doit être préservée et ceci en protégeant l'environnement et en maîtrisant le développement de nouvelles constructions. La capacité maximum d'accueil, se situe aux environs de 3.000 habitants permanents. Pour l'emploi, NEUVECELLE est dépendante de l'extérieur. Son activité économique

se limite à quelques artisans et au tourisme grâce à ses hôtels et résidences secondaires.

La vocation de NEUVECELLE est résidentielle, l'espace disponible est insuffisant pour créer une zone artisanale ou industrielle. Seule une politique intercommunale (EVIAN, MAXILLY, LUGRIN, NEUVECELLE) peut favoriser l'accueil de nouvelles activités. **MAIS NOUS NOUS HEURTONS TOUJOURS AU MÊME PROBLÈME, CELUI DE L'ENCLAVEMENT**, à la difficulté d'accès aux grands axes français et européens. C'est là que nos élus du Conseil Général, de l'Assemblée Nationale et du Sénat **DEVRAIENT INTERVENIR** et mettre leurs pouvoirs respectifs, obtenus par nos suffrages, en commun, pour arracher enfin des décisions tant attendues et indispensables que sont :

- la construction de l'autoroute transchablaisienne
- une R.N.5 élargie et améliorée
- une voie ferrée modernisée et aucunement désaffectée. Quelle aberration que la suppression de cette ligne ! Dire que la décentralisation est entrée en vigueur par la loi du 2 mars 1982 et c'est toujours PARIS qui décide de notre sort. Alors pourquoi nous étonner de ce taux d'abstention aussi élevé lors des élections. Il y a un fossé qui s'élargit de plus en plus entre la classe politique et les citoyens. Dans le monde politique il y a essentiellement des liens d'intérêts, liens qui apparemment ont du mal à faire profiter notre région.

5°) LE BUDGET :

Par la décentralisation, l'exécutif est transféré du représentant nommé de l'état au représentant élu du département et de la région. Qui dit pouvoir, dit obligatoirement budget.

Ainsi la Région Rhône-Alpes dispose d'un budget de plus de un milliard 800 millions de francs. Le budget du département de la Haute-Savoie est de 1,39 milliard de francs (les 3/4 du budget de la région Rhône-Alpes), la principale recette reste la fiscalité directe qui représente à elle seule le tiers du total : ce sont nos impôts locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle). Les citoyens sont à égalité devant les impôts, mais en ce qui concerne la redistribution des deniers sous forme d'infrastructures, il n'en

va plus de même. Dans ce bout de la FRANCE, nous sommes les éternels oubliés, nous ramassons quelques miettes. Décentralisation, ce mot n'a-t-il pas pour anagramme "traité dans le coin". Le tout est de savoir dans quel coin : apparemment toujours dans le même.

La décentralisation a moins touché les structures des communes que celles des départements et des régions. Comme par le passé, la gestion communale doit faire face à deux problèmes : L'ORGANISATION DU TERRITOIRE : une priorité

- où accueillir de nouveaux habitants ?
- quelles zones protéger ?
- quelle voirie à améliorer ?
- comment accueillir les artisans ?

Pour régler en partie ces problèmes, notre commune s'est donnée un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). L'utilisation des sols est ainsi réglementée.

L'ETABLISSEMENT DU BUDGET :

Ce budget se divise en :

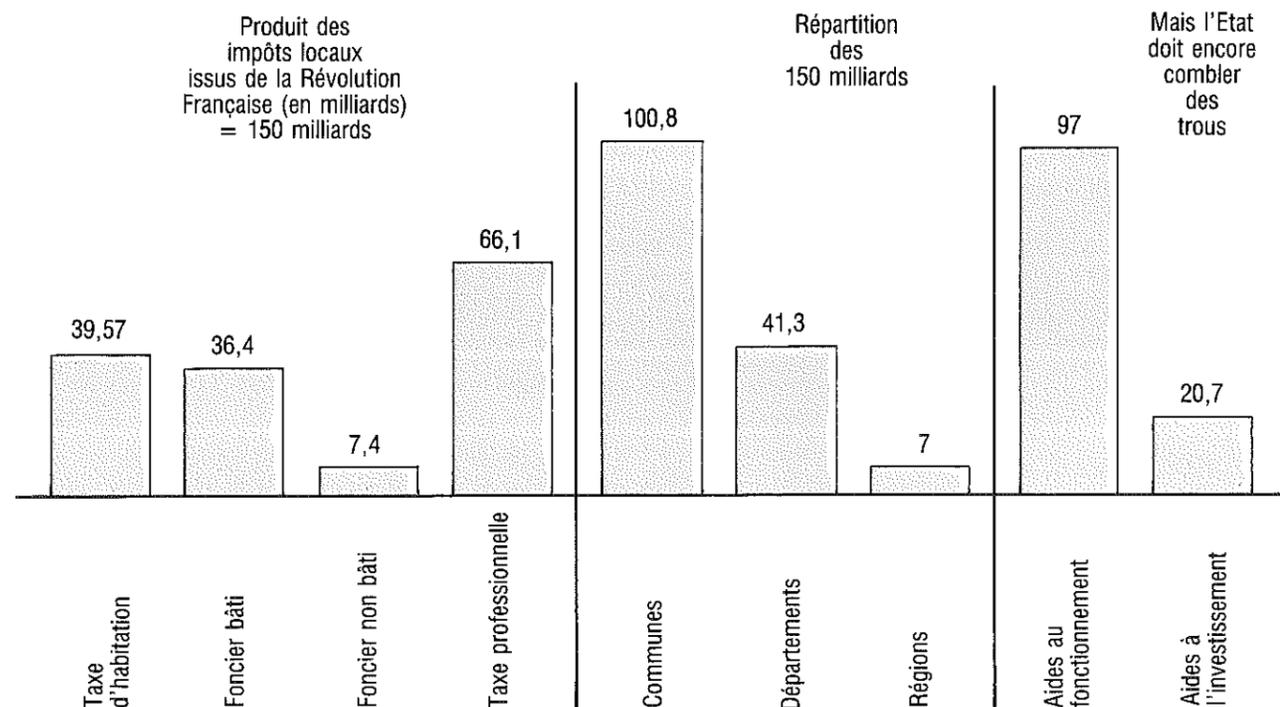
- section de fonctionnement : pour l'exercice 1988, le budget primitif prévoit 5.701.773 francs
- section d'investissement : 3.175.173 francs.

Dans une commune on distingue des dépenses obligatoires et d'autres facultatives. La politique communale se lit à travers le budget. Ce budget est alimenté par :

- L'ETAT au travers d'une D.G.E. (Dotation Globale d'Equipe-ment) et d'une D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement)
- La RÉGION : au moyen de subventions
- Le DÉPARTEMENT : au moyen d'aides en capital
- La fiscalité locale.

843.483 F	Taxe d'habitation	7,40%	7,76%
553.820 F	Foncier bâti	7,40%	7,76%
75.897 F	Foncier non bâti	29,17%	30,58%
397.945 F	Taxe profession.	12,03%	12,61%
1.871.145 F		Taux en 1987	Taux en 1988

Ce qui équivaut à une augmentation des bases de 3,38% et du produit de 16,14%. La pression fiscale totale est de 8,01% et communale de 4,86%. Pour montrer l'importance des collectivités locales dans notre pays, citons ces quelques chiffres :



Notons que la FRANCE compte 36.700 communes, plus que le reste de l'Europe réunie. Toutes ces communes qui ont accédé à la vie juridique sous la Révolution demeurent les cellules irremplaçables de notre démocratie. Œuvrons donc pour qu'elles le restent aussi dans l'avenir.

Conclusion

1988 fut une année riche en événements et surtout en élections. D'un scrutin à l'autre, les électeurs ont montré leur désintéressement par une abstention de plus en plus importante et jamais atteinte jusque-là. Ce phénomène est naturel : quand on voit l'image déplorable que nous donne le monde politique, il y a de quoi être dépité. Mais il faut toutefois réfléchir à ce grave problème. Dans notre passé, les hommes et les femmes se sont battus dans notre pays et continuent encore à se battre dans d'autres pays pour l'obtention du droit de vote. Prenons garde, si nous ne nous exprimons plus par notre bulletin de vote, le bulletin blanc devrait être considéré comme un moyen d'expression, donc comme suffrage ; notre démocratie est en danger. Il est vrai, depuis fort longtemps les élections se suivent et malheureusement se ressemblent : elles sont de plus en plus des règlements de comptes entre hommes politiques, partis et même sous-partis, des étalages de promesses qui sont de véritables catalogues, il y en a pour tout le monde. L'essentiel est de gagner. Ensuite une amnésie caractéristique touche nos élus ! Toutes les promesses sont envolées. On nous parle d'héritage, de rigueur, d'efforts, de solidarité, le raz le bol trouve sa justification dans tout cela. A force d'ingurgiter, l'opinion publique finit par être écœurée. Donner sa voix à qui ? Le choix devient limité. Voter non pas pour celui que l'on juge le meilleur mais malheureusement pour le moins mauvais ou s'abstenir. Quelle alternative ?

C'est dans ce contexte que nous attendons toujours la desserte du Chablais. Nos élus écoutent, mais ne nous entendent jamais. Les relations ferroviaires sont de plus en plus mauvaises et nos routes de plus en plus encombrées. Ne pleurons pas, nous avons un beau pont neuf à Vongy, sans voie d'accès, il est vrai. Il ne faut pas tout vouloir, en attendant nous pouvons chanter : "sur le pont de Vongy on y Dranse, on y Dranse".

Un autre scandale est la déviation de Bonne-sur-Ménoge en projet depuis 14 ans, là aussi on se moque des usagers ! Mais ce

qui devient insupportable, c'est que toutes ces promesses constamment reportées coûtent chaque année de nombreuses vies humaines.

1989, année du bicentenaire de la Révolution Française, sera peut-être plus propice à supprimer de nombreuses injustices en mettant tous les citoyens à égalité grâce à une meilleure répartition des deniers publics, donc des nôtres, sur le plan national, régional et départemental. Ce sera aussi l'année du renouvellement du Conseil Municipal.

La vie d'une commune est ponctuée d'événements et jalonnée de périodes marquantes de son itinéraire. Les responsables successifs de la vie municipale avec le concours des habitants ont ainsi réalisé par paliers ce qu'il convenait de faire pour donner à notre commune les caractéristiques permettant aujourd'hui d'aborder une nouvelle étape de sa marche en avant. C'est de la convergence des efforts de la Communauté du village, mais aussi des particuliers et associations que notre cité progressera.

Pour réaliser cette convergence au mieux, ne serait-il pas bon de pratiquer à l'inverse des hommes politiques, c'est-à-dire au lieu de soumettre aux électeurs leur programme, ce sont les électeurs, donc les citoyens de notre commune qui, grâce à une boîte aux lettres ouverte en mairie, font part de leurs priorités, de ce qui les préoccupe dans la vie de tous les jours et de leurs suggestions pour préparer NEUVECELLE pour l'an 2000. Les élus, ceux à qui vous aurez donné vos suffrages, pourront ainsi s'inspirer de vos idées et essayer de les réaliser au cours de leur mandat selon les disponibilités financières. Tous à vos papiers et bon vote les 12 et 19 mars. Pensez aussi aux paroles d'Henri POINCARÉ : "L'expérience est la seule source de vérité". Il faut une certaine expérience pour gérer les affaires de plus en plus complexes d'une commune.

1989 constitue aussi une nouvelle étape dans la réalisation de l'Europe. Il s'agit d'élire le 18 juin, des hommes capables et qui sauront défendre les intérêts de la FRANCE lors de l'échéance de 1992. Il reste à faire l'Europe monétaire, sociale et culturelle, pas seulement l'Europe des Entreprises, mais aussi celle des citoyens. Vous pouvez y contribuer par votre suffrage. Ne vous absteniez donc pas les 12 et 19 mars et le 18 juin ; utilisez en plein votre droit de vote conquis de haute lutte. C'est votre devoir de citoyen pour que vive la démocratie.

Francis GRIMONT

TRANSACTIONS
RÉGIE
LOCATIONS
VILLAS
APPARTEMENTS
TERRAINS

**AGENT
IMMOBILIER
FNAIM**

Agence BAUD
Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

Charpente
Couverture
Zinguerie

PAOLY

Ossature bois
HOMOGEN 80
Menuiserie

Troubois - 74500 LUGRIN
Tél. 50.76.04.29

"MILLY" - NEUVECELLE

**BOUCHERIE
NEUVECELLOISE**

Alimentation
Générale

Tél. 50.75.43.04

Heures d'ouverture
du lundi au samedi :
7 h. 30 - 12 h. 30 /
15 heures - 19 h. 30

**Daniel
CHESSEL**

dimanche : 8 heures - 12 heures

en juillet et août

dimanche : 8 heures - 12 heures et 16 h. 30 - 19 h. 30

BAR
HOTEL *NN
RESTAURANT

**les
grenadiers**

M. et G. BONNEVIE

Spécialités de filets de perches au beurre
et omble chevalier

OUVERT
TOUTE
L'ANNÉE

GRANDE-RIVE
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.13.34

**BUISSON
Hubert**

CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION
RÉNOVATION

Tél. 50.75.30.10

74500 NEUVECELLE

DURONZIER CHASSEUR

Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP

Sports
Détente

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09

s.a.r.l.
VITRERIE
MIROITERIE
EVIANNAISE

menuiserie
aluminium

Avenue du Bennev
74500 EVIAN
Tél. 50.75.11.91

LA VIE ASSOCIATIVE A NEUVECELLE...

• Société des Cors de Chasse de Neuvecelle

- 1989 - Grande date dans l'Histoire de notre pays, car l'on fêtera le bicentenaire de la Révolution Française. Notre Société fêtera plus modestement ses dix années d'existence consacrée à ce noble instrument. En effet, au travers des générations se transmettent, depuis Louis XV, les mêmes sonneries d'animaux, de circonstances, d'habitations.

Si les veneurs du grand siècle revenaient courir la bête, ils n'auraient nul dépaysement, ils entendraient tels qu'ils les sonnèrent leurs fanfares aux noms prestigieux : "Le Chevreuil", "Le Terré du Renard", "Les Honneurs", etc.

Actuellement la Fédération Française des Trompes de Chasse compte 5.000 adeptes; notre Société quant à elle rassemble 10 sonneurs et les nouvelles recrues seraient bien entendu les bienvenues.

Le groupe travaille tous les lundis et jeudis soirs, répétitions qui ont lieu pendant six mois de l'année à l'orée des bois et à l'école maternelle de Milly, pour les quartiers d'hiver, locaux gracieuse-

ment prêtés par la commune. Chaque année, la plupart des membres participent à un stage de formation et de perfectionnement sur France et sur Suisse. Chose absolument nécessaire pour l'évolution d'une formation, ainsi que la préparation aux concours de la Fédération. L'été, les Trompes de Chasse se produisent à l'occasion de la fête de l'école, de la kermesse, la Messe de Saint-Hubert, le 15 août, à l'Eglise de Neuvecelle et sur demandes extérieures qui permettent de faire vivre et prospérer notre assemblée.

Nous remercions la commune qui apporte chaque année son aide financière, fait fort appréciable quand on connaît le coût d'achat des équipements : en effet, l'acquisition d'une tenue officielle de venerie s'élève à 8.000 F., une trompe de chasse légère 7.000 F. et la participation à un stage 900 F. par membre. Le Président Noël ROCH, se tient à disposition de toutes personnes attirées par cet instrument, et qui veulent connaître les richesses de son patrimoine musical.

Christian VERNAZ
Secrétaire



• La Neuvecelloise

Telle est, depuis 7 ans, la nouvelle appellation de nos anciens comités paroissiaux qui ont toujours existé.

Cette association régie par la loi 1901 (J.O. du 3 mars 1981) a pour objet : Animation de la paroisse de NEUVECELLE par des activités d'ordre culturel et artistique, entretien et restauration de l'église paroissiale à l'exception des charges incombant à la commune, sauvegarde et protection du patrimoine religieux et historique actuel de la paroisse

et de biens qui pourraient ultérieurement entrer dans le patrimoine par suite de legs ou de donation, chorale liturgique, profane ou folklorique, musique et concerts, soirées théâtrales, conférences et expositions.

La kermesse fixée au deuxième dimanche de juillet constitue une activité qui se voit et demande beaucoup de préparation et de travail bénévole.

Antoine LAZARETH

Eglise de NEUVECELLE
Titulaire :
Saint-Nicolas de Myre
Patron secondaire :
Saint-Didier
fêté le 11 février
Manoir et ferme de la famille
Baron DECOUZ.



• Don du Sang

Ne dites pas : LA PROCHAINE FOIS.

N'oubliez pas qu'on choisit de donner mais qu'on ne choisit pas de recevoir.

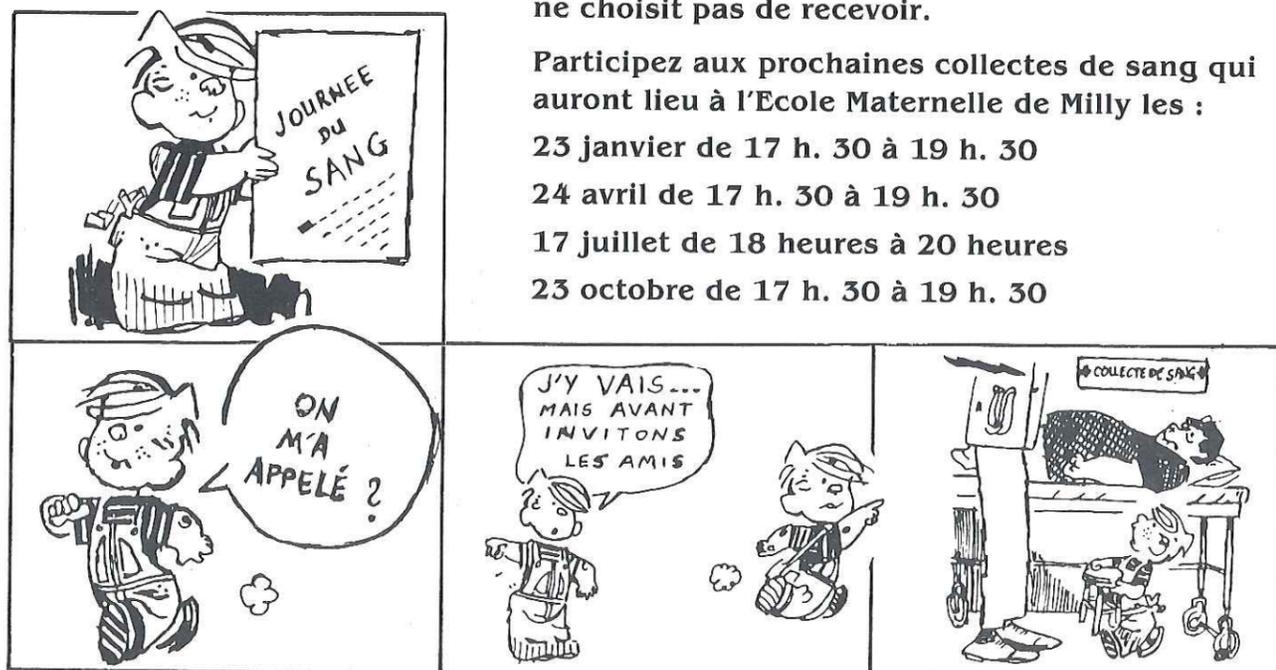
Participez aux prochaines collectes de sang qui auront lieu à l'Ecole Maternelle de Milly les :

23 janvier de 17 h. 30 à 19 h. 30

24 avril de 17 h. 30 à 19 h. 30

17 juillet de 18 heures à 20 heures

23 octobre de 17 h. 30 à 19 h. 30



• Le Neuvecelhand !

A l'origine, c'est l'idée d'une personne qui aime le sport et les enfants.

Créée en 1983 cette école de hand-ball donne aujourd'hui la possibilité à 35 enfants de 8 à 12 ans de s'initier tous les mercredis à ce sport.

Les plus grands d'entre eux jouent en championnat départemental benjamin et poussin avec EVIAN.

Leur meilleur résultat est une deuxième place au championnat de la saison dernière.

Sur le terrain de Milly, nous organisons chaque année, un tournoi qui regroupe jusqu'à 200 participants venus de France et de Suisse.

Il est très demandé du fait de sa rareté dans sa catégorie !



Le Président de l'Association Omnisports de NEUVECELLE
René POUX

• Gymnastique Féminine

Depuis novembre 1986, l'Association Omnisports de Neuvecelle possède une section de gymnastique féminine dénommée "Gym Nouvelle Forme" qui s'adresse à toutes les femmes.

La saison 88/89 a fort bien commencé; dès le

23 septembre toutes les fidèles de la section ainsi que de nouvelles adhérentes se sont retrouvées pour les séances du mardi et du vendredi autour de Mme ARMENI Nadine qui anime les cours. Ceux-ci ont lieu à l'école maternelle à partir de 20 heures dans la salle de jeux mise à sa disposition par la Mairie.

La section comporte entre 30 et 35 adhérentes et espère accroître encore ses effectifs. Outre le côté sportif de ses réunions c'est aussi un moment de détente, de rencontre et de contact, alors à toutes celles qui désirent rejoindre la section : n'hésitez plus !

Le bureau se compose :
Présidente :
Mme SIMON Annie
Trésorière :
Mme ARMENI Nadine
Secrétaire :
Mlle LACROIX Françoise.



• Club de l'Amitié une réussite



Créée il y a presque deux ans, à l'initiative de nombreuses bonnes volontés et avec l'appui actif de la municipalité, cette association a pour vocation de réunir les personnes dites "du 3^e âge".

Mais ce 3^e âge n'étant défini par aucune limite ce sont des amis "jeunes et moins jeunes" qui se retrouvent à chaque réunion: en compagnie des jeunes et dynamiques animatrices bénévoles. Vingt cinq participants en 1987, trente cinq cette année, les réunions hebdomadaires remportent toujours un franc succès. Tous les jeux de société sont pratiqués avec un sérieux digne des grands tournois, dans un silence très relatif; mais le bavardage n'est-il pas aussi une activité que l'on pratique entre amis! A dix sept heures invariablement, tout le monde prend part au rituel goûter où les pâtisseries confectionnées par les dames du Club sont toujours appréciées par tous les convives.

Le comité s'efforce d'organiser, de temps en temps, une sauterie, un repas, quand la trésorière le permet.

C'est ainsi que le premier anniversaire du club, la réussite de la tombola 87, la reprise d'activité l'automne ont servi d'alibi pour se retrouver entre amis devant un copieux buffet ou un excellent repas dans les restaurants de la commune ou d'un village voisin. Inutile de préciser que cette activité fait l'unanimité, les "jeunes ou moins jeunes" du Club étant très gourmands; et si l'accordéon de l'ami Alain se trouve là, alors "bonjour l'ambiance" comme disent les "tout jeunes".

Toutes ces activités sont financées par les ressources propres du club: cotisations des membres, bénéfices réalisés sur la tombola très réussie en 1987, sur l'exposition-vente de décembre dernier, dons reçus en particulier à l'occasion de mariages et par une subvention reçue de la Municipalité que nous remercions vivement.

Si vous êtes "jeunes ou moins jeunes" et si vous voulez passer un agréable après-midi "entre amis", venez à nos réunions tous les jeudis à partir de 14 h. 15, Salle municipale du Clos Cachat. A bientôt.

Le Comité

Anciens Combattants de Neuvecelle

NEUVECELLE avait sa société de Tir, sa société de Trompettes et sa section d'Anciens Combattants.

Actuellement il n'y en a pas (un jeune groupe Trompette-tambour sous la direction de Daniel CHESSEL semble en bonne voie pour renouer la tradition), mais nous avons toujours notre Drapeau qui regroupe tous les Anciens Combattants.

Ce nouveau drapeau a été remis à la cérémonie du 8 mai, à notre ami

Maurice VESIN

Qui malheureusement devait nous quitter peu après.

Antoine LAZARETH



COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1988

Réunion du 11 mars 1988

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 1988 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes et dépenses	5.701.773 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes et dépenses	3.175.173 F.

Ce budget primitif a été établi par la Commission des Finances en relation avec les Présidents des autres commissions municipales intéressées.

A FIXÉ les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

— Taxe d'habitation	7,76 %
— Taxe d'habitation	7,76 %
— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,76 %
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,58 %
— Taxe professionnelle	12,61 %

Ces différents taux correspondent à une augmentation de la pression fiscale de 4,86% par rapport à 1987.

A FIXÉ le prix de vente de l'eau potable à 5,20 F. le mètre cube toutes redevances comprises. La part revenant à la commune sur ce prix est de 2,465 F. Le forfait minimum de consommation de 80m³ passe de 186,80 F. à 198 F.

A PROCÉDÉ à la révision des différents tarifs des services municipaux.

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à la somme de 4.153,68 F. (maximum légal autorisé).

A ACCORDÉ les subventions suivantes :

- 15.750 F. au titre de tiers temps pédagogique pour les classes primaires et maternelles et 5.000 F. pour l'arbre de Noël des Ecoles.
- 1.500 F. à titre d'acompte sur la demande présentée par la M.J.C. d'EVIAN.

A DÉCIDÉ de contracter un emprunt de 320.000 F. au taux de 9,75% auprès de la Caisse de Crédit Agricole de la Haute-Savoie et destiné au financement des travaux d'aménagement de la mairie.

A ACCEPTÉ la cession gratuite des terrains de l'assiette et de la voie nouvelle projetée au lieu dit "Les Confertes".

A ACCORDÉ au titre de l'aide communale à la construction, la subvention d'un montant de 8.200 F. à M. Alain TIMAZIAN pour la construction d'une maison individuelle, avenue de Milly.

A APPROUVÉ l'avant projet de calibrage de la V.C. n° 102 dite Chemin des Houches et A SOLlicitÉ l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

A DONNÉ un avis favorable à l'extension de l'objet du Syndicat Intercommunal pour la prévention des accidents et l'organisation des secours sur le Lac Léman ainsi qu'à la dissolution de l'Association des Rives Françaises du Lac Léman.

Puis successivement en fin de séance,

A ÉTÉ INFORMÉ du projet de remplacement du véhicule SAVIEM SM 7 par un véhicule RENAULT du type G 230 pour un montant de 410.000 F.

S'EST PRÉOCCUPÉ de la nouvelle affectation à réserver à l'appartement ouest du bâtiment mairie et de l'ancienne école de Grande-Rive.

A ÉVOQUÉ le problème du stationnement des cars de ramassage scolaire à Milly.

Réunion du 3 juin 1988

Lors de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ les propositions du Groupe de travail chargé de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols.

A DÉCIDÉ l'instauration du droit de préemption urbain applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future définies au Plan d'Occupation des Sols.

A APPROUVÉ le marché négocié à passer avec l'Entreprise DAZZA à EVIAN-LES-BAINS en vue de la création d'une voie nouvelle aux Confertes, pour un montant de 278.917 F.

A CHARGÉ Monsieur le Maire de signer le marché négocié avec le Garage BRIFFOD à BONNEVILLE d'un montant de 380.000 F. et relatif à la fourniture d'un véhicule de voirie RENAULT tribenne.

A ÉGALEMENT CHARGÉ Monsieur le Maire de contacter les différentes Caisses en vue de l'accord d'un prêt à court terme pour l'acquisition du véhicule précédent.

A DÉCIDÉ de réévaluer de 5% le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'Ecole privée ST-BRUNO. Une somme de 20.700 F. est ainsi accordée à cet établissement pour les 46 élèves de la Commune fréquentant les classes primaires et maternelles.

A DONNÉ un avis favorable à trois demandes d'aide communale à la construction :

— Mme Henriette DURET, ch. des Confertes	10.000 F.
— M. Ali CHRAMDI, av. de Milly	10.000 F.
— M. Michel ERARD, av. de Montigny	9.220 F.

A APPROUVÉ l'adhésion de la Commune de NOVEL au Syndicat Intercommunal du Canton d'Evian pour les équipements scolaires.

A APPROUVÉ diverses annulations ou réductions de recettes.

A PRIS CONNAISSANCE de diverses communications relatives notamment à la création d'une quatrième classe primaire à l'Ecole de Milly.

Réunion du 9 septembre 1988

Lors de cette séance, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le COMPTE ADMINISTRATIF 1987 faisant ressortir un excédent global de clôture d'un montant de 277.349,51 F.

A APPROUVÉ le projet d'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE arrêté à la somme de 904.226,56 F.

A DÉCIDÉ que le projet d'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE serait réalisé en fonction des possibilités financières et éventuellement par tranches successives.

A DONNÉ SON ACCORD sur la transformation du Syndicat Intercommunal pour la Prévention des Accidents et l'Organisation de l'Alerte et des Secours sur le Lac Léman en S.I.V.O.M.

A ÉTÉ INFORMÉ que l'enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols aura lieu du 12 septembre au 12 octobre 1988. Monsieur René BOUCHY, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public les mardis 13 et 27 septembre, 4 et 11 octobre 1988 de 9 heures à 12 heures.

A ÉTÉ INFORMÉ qu'à compter du 8 juillet 1988, les règles d'urbanisme sont applicables aux lotissements de plus de 10 ans.

A ÉTÉ INFORMÉ que le bureau des élections cantonales des 25 septembre et 2 octobre sera identique à celui des dernières élections.

A DÉCIDÉ de majorer la subvention "arbre de Noël" accordée à l'Ecole par suite à la création d'une nouvelle classe primaire.

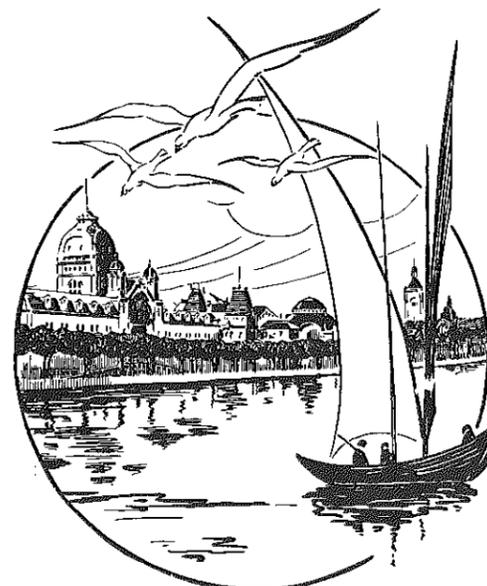
Réunion du 2 décembre 1988

Au cours de cette réunion LE CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget supplémentaire de l'exercice 1988 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes et dépenses	1.628.809 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes et dépenses	937.022 F.

A APPROUVÉ le projet d'alimentation en eau potable de la 6^e tranche (renforcement des réseaux de Verlagny et de La Verniaz) arrêté à la somme de 850.000 F.



A APPROUVÉ la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols. Les plans sont déposés en mairie.

A PRIS CONNAISSANCE du projet de voirie primaire concernant l'aménagement de la Zone N.A au lieu-dit "Chez Granjux".

A APPROUVÉ l'accord d'une prime de fin d'année au personnel communal pour un montant de 62.291 F.

A ACCEPTÉ l'indemnité de conseil due à Monsieur le Receveur-Percepteur d'EVIAN-LES-BAINS qui s'élève à la somme de 2.763 F.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'actualisation de 2,5% par rapport à 1987 de l'indemnité représentative au logement des instituteurs.

A DÉCIDÉ l'accord des subventions pour un montant total de 73.639 F. au titre de l'exercice 1988, à savoir :

— Association du Pays Cotier du Léman	1.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie	1.000 F.
— Club de l'Amitié de NEUVECELLE	5.000 F.
— Association Omnisports de NEUVECELLE	
• GYM NOUVELLE FORME	3.000 F.
• HAND-BALL	7.000 F.
— Association familiale LEPRP	1.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie UFOVAL	250 F.
— Donneurs de Sang de NEUVECELLE	3.000 F.
— Centre Communal d'Action Sociale	25.000 F.
— La NEUVECELLOISE	3.000 F.
— Association du Restaurant Scolaire	5.000 F.
— Trompes de Chasse	4.500 F.
— Pupilles de l'enseignement public	1.000 F.
— Evian-Sports (Hand-Ball)	2.000 F.
— Fédération des organismes de Solidarité du Chablais	1.000 F.
— Groupement de défense sanitaire de NEUVECELLE	200 F.
— Trompettes de NEUVECELLE	1.000 F.
— Centre Aéré d'EVIAN	7.889 F.
— Tiers temps pédagogique*	800 F.
— Arbre de Noël*	1.000 F.

* Supplément correspondant à l'accroissement du nombre d'élèves.

Entreprise BERNEX

Création parcs et jardins
Plantation • Entretien
Clôtures • Dallages • Elagage
Location d'engins
Devis gratuits



Pour tous renseignements :
"Verossier" - LARRINGES
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.73.46.96

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1987 au 30 novembre 1988)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
AMORE Mario	Maison individuelle - résidence principale	Chef-Lieu
BAUD Gabriel	Maison individuelle - résidence principale	Le Flon
BELLOCQ Philippe	Extension maison existante	Chez Duret Nord
BONDAZ MEDICO	Maison individuelle - résidence principale	Pré de l'Abbaye
BOUCHE Yves	Aménagement bâtiment existant	Milly
BOURQUI Régis	Maison individuelle - résidence principale	Mornand Nord
BRACONNAY Pierre	Agrandissement construction existante	Pré de l'Abbaye
BRUGGER Marc	Modification maison existante	Au Dessus du Chêne
BURNAT Gérard	Maison individuelle - résidence principale	Les Confertes
BURNET Christian	Maison individuelle - résidence principale	Chez Duret Nord
CRESSEVEUR Michel	Maison individuelle - résidence principale	La Chataigneraie
DE BOER Adolf	Maison individuelle - résidence principale	Granjux Ouest
ERIES Philippe	Maison individuelle - résidence secondaire	Pré des Portes
FERNEX Didier	Maison individuelle - résidence principale	En Poèse
FOSSE Jean	Maison individuelle - résidence principale	Chef-Lieu
FOURNIER Jean	Surélévation habitation principale	Grande-Rive
HAYAT PAHLAVAN Odile	Maison individuelle - résidence secondaire	Pré des Portes
JACQUIER Jocelyne	Aménagement maison existante	Verlagny
LASSALLE Robert	Chalet	Chez Pellissier
LECOEUVRE Georges	Maison individuelle - résidence principale	Les Confertes
MAIRIE Evian	Aménagement Club Hippique	La Verniaz
MARCHAL Paul	Maison individuelle - résidence principale	Le Flon
MIGLIERINA	Maison individuelle - résidence principale	Pré de l'Abbaye
MIGRAINE Fernand	Maison individuelle - résidence principale	Pré des Portes
MOREAU Jean-Pierre	Maison individuelle - résidence secondaire	La Chataigneraie
OPDHLM de la Haute-Savoie	42 logements	Le Rond-Point
S.A.E.M.E.	Couverture court de tennis	Le Royal
SEYDOUX Hubert	Deux villas jumelées - résidence secondaire	Chez Duret
TOMADON Mario	Maison individuelle - résidence principale	La Chataigneraie
VERGNAUD Henri	Maison individuelle - résidence principale	La Verniaz
VERMOT DESROCHES Joseph	Aménagement maison existante 6 appartements	Chez Duret Nord

ARNULF AGENCEMENT



Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16

Psychologie du Client

La profession d'hôtelier n'est pas tellement simple en soi. Elle doit se doubler en tout cas, de la faculté d'établir des contacts avec la clientèle. Chacun de vous a sa personnalité que nous aimons traiter comme telle plutôt que de vous infliger un traitement standard. Et la richesse des réactions est à la mesure du grand nombre de personnes que nous devons accueillir. Il y a les effacés, qui arrivent et repartent sans faire de bruit, dont nous apprécions la discrétion. Il y a les enthousiastes, tout de suite et partout chez eux, qui mettent de l'ambiance et des rires sur leur passage; il y a les discrets, que l'occasion révèle excellents conteurs ou compagnons appréciés; il y a les exigeants qui exigent et les exigeants qui font gentiment remarquer les imperfections inévitables que nos yeux ne voient plus à force de les voir. Ceux-ci et ceux-là nous sont d'une aide précieuse. Il y a les clients d'une nuit, sympathiques souvent mais trop fugitifs, dont l'horizon des vacances est plus loin.

Il y a tous ceux dont le visage connu nous rappelle de nombreux bons souvenirs et nous permet encore de bons moments en perspective.

Mais, quelquefois, ils ne reviennent plus et l'on se demande pourquoi, et c'est toujours une espèce d'angoisse mais c'est tout simplement parce que tel ou tel attrait, peut-être lointain, les a incités à voir du nouveau sans penser que nous les espérons toujours.

En dehors de cette clientèle qui est notre raison de vivre, il y a sur place des occasions très nombreuses de travailler au niveau local: mariages, réceptions, repas de sociétés et clients individuels. Il y en a encore tant et tant d'autres, mais il faut conclure: tous font de ce métier l'un des plus frustrants qui soient; de profondes amitiés naissantes sont interrompues par le temps du retour qui sonne le glas des vacances; restent alors le souvenir et l'espoir de se revoir l'année suivante...

Michel BONNEVIE

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la commune verse une participation au Service départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SAMU) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un interne à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

Les cartes d'identité, passeports et cartes de séjour sont désormais délivrés en Mairie.

Egalement les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont de la compétence de la mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1988 ont été fixés ainsi :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,76%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,58%
— Taxe d'habitation	7,76%
— Taxe professionnelle	12,61%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu mi-janvier au Restaurant Les Grenadiers à Grande-Rive.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national, sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1987 au 31 juillet 1988, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,465 F
— Redevance Etat	0,085 F
— Redevance Assainissement	2,100 F
— Redevance Agence de Bassin	0,550 F
TOTAL	5,200 F

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que Monsieur le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement).

Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

— Madame Chantal DEVOUSSOUX, le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1989 : jeudi 5 janvier, jeudi 2 mars, jeudi 4 mai, jeudi 6 juillet, jeudi 7 septembre, jeudi 2 novembre.

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la Commune - Verlagny, Milly, la Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures.



AMBULANCES D'EVIAN BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers
Entreprise agréée

TAXI

74500 EVIAN • Tél. 50.75.21.00

En cas d'absence • Tél. 50.75.04.83

S.A.R.L. chauffage et sanitaire

3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Energie

A EVIAN Votre agent PEUGEOT

IMPÉRIAL
GARAGE
GUY GALLET



Voitures neuves et occasion
Entretien, réparation toutes marques

Face Hôpital
9, avenue d'Abondance - Tél. 50.75.01.90

JEAN LEFEBVRE TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 50.70.06.90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS



Nos Joies...

Nos sincères félicitations à Monsieur Joseph DEGRANGE qui a reçu le 2 décembre 1988 la médaille d'honneur régionale, départementale et communale catégorie OR pour ses 38 années passées au sein de la commune de NEUVECELLE.

Nos Peines...

Nous renouvelons nos sincères condoléances à :

Madame Nicole PERTUISET et à son fils Jérôme, éprouvés par le décès de notre dévoué Secrétaire de Mairie René PERTUISET.

Madame et Monsieur Charles PERNET, éprouvés par le décès de Madame Maurice GRANJUX.

Madame et Monsieur Jean VERDIER, éprouvés par le décès de Monsieur André MARQUIS (beau-père de Monsieur Jean VERDIER).

Pompes Funèbres Savoisiennes

24 H / 24

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.45.37

Entreprise Générale de Menuiserie
CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice
JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 50.75.24.65

QUI RECONNAISSEZ-VOUS ?

PROMENADE DES MÈRES DE FAMILLE
CHATEAU DE VIZILLE - JUIN 1988



Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



«Le Majestic» 1, avenue Jean-Léger
Tél. 50.75.54.79

A EVIAN

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

ventes, achats,
locations



1, place du port / évian
tél. 50.75.27.53

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

Evian, ça joue !



CASINO ROYAL EVIAN

France

Entrée libre à partir de 18 ans. Tenue correcte exigée
Bar snack "Le Jackpot" ouvert de 10 heures à 2 heures du matin
(vendredis et samedis jusqu'à 3 heures du matin)

Cabaret-Discothèque "Le Régent"
Revue internationale
(Relâche dimanches et lundis)

Restaurant gastronomique "La Toque Royale"

Renseignements et réservations :
Tél. 50.75.03.78